



L'énergie se révèle,
au plus près de la matière

The collage consists of five square images arranged in a grid-like pattern. The top-left image shows a close-up of green grass with distinct yellowish-green streaks. The top-right image shows a close-up of a brown, textured surface, possibly soil or rock, with small pebbles. The middle-left image shows a close-up of a brown, textured surface, possibly soil or rock, with small pebbles. The middle-right image shows a close-up of a brown, textured surface, possibly soil or rock, with small pebbles. The bottom-left image shows a close-up of a brown, textured surface, possibly soil or rock, with small pebbles. The bottom-right image shows a close-up of a brown, textured surface, possibly soil or rock, with small pebbles.

Rapport Annuel 2024



Sommaire

Engagement HSEQ

P.07

Présentation comité de direction

P.08

Mot du Président

P.09

Ordre du jour

P.11



1

TotalEnergies Marketing Sénégal en bref

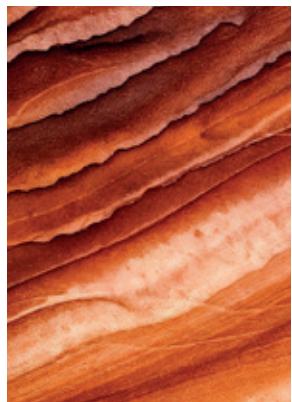
P.12 - P.13



2

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

P.16 - P.17



3

Rapport du Président du Conseil d'Administration

P.26 - P.27



4

Etats Financiers

P.32 - P.33



5

**Rapports
des Commissaires
aux Comptes**

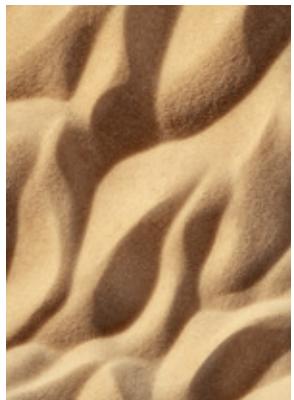
—
P.46 - P.47



6

**Texte des
résolutions
proposées
à l'Assemblée
Générale Ordinaire**

—
P.74 - P.75



7

**Rapport annuel
des activités
Fondation
TotalEnergies
Sénégal**

—
P.78 - P.79



8

Pouvoirs

—
P.88 - P.89



Charte Sécurité Santé Environnement Qualité de TotalEnergies Marketing Sénégal

TotalEnergies Marketing Sénégal, filiale de la Compagnie TotalEnergies, adopte les principes suivants en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, de qualité et d'engagement sociétal :

1. La sécurité, valeur première de TotalEnergies Marketing Sénégal, au même titre que la sûreté, la santé, le respect de l'environnement, la satisfaction de ses clients, l'écoute et le dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes. Elle doit guider l'ensemble de nos actions pour éviter des drames, veiller à ce que chaque collaborateur et partenaire de la Compagnie TotalEnergies rentrent chez eux sains et saufs.
2. La sécurité routière est au cœur des préoccupations de TotalEnergies Marketing Sénégal, par conséquent les actions de sensibilisation de la Fondation via le Centre d'Education Routière pour Enfants (CERE) seront accentuées afin d'amplifier des messages de prévention.
3. Dans toutes ses activités, TotalEnergies Marketing Sénégal agit dans le respect des lois et réglementations applicables, ainsi qu'en conformité avec les standards appropriés de la Compagnie.
4. TotalEnergies Marketing Sénégal adopte la politique HSE fixée par la Compagnie TotalEnergies, et en fonction détermine ses objectifs, les fait connaître à tous les niveaux de son organisation et alloue les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Les activités sont menées en respectant les principes MAESTRO (Système de management de la sécurité) dont l'efficacité est vérifiée sur le terrain.
5. Le management de TotalEnergies Marketing Sénégal, à tous les niveaux, fait preuve d'une conduite exemplaire, de rigueur, de vigilance et de professionnalisme dans les domaines HSE liés à toutes ses activités. L'implication visible en matière de performance HSE fait partie intégrante de l'évaluation de tous les managers. La performance HSE est évaluée pour tous.
6. TotalEnergies Marketing Sénégal s'inscrit dans la promotion de la culture HSE au sein des équipes, par la mise en œuvre de plans de formation collectifs et individuels, par l'adoption systématique de rituels HSE visant à éléver la conscience sécurité de chacun, par le partage de retours d'expérience, par la responsabilisation de tous les employés de TotalEnergies Marketing Sénégal et ceux de ses sous-traitants, notamment par l'utilisation de la «STOP CARD».
7. Les partenaires de TotalEnergies Marketing Sénégal, sous-traitants dans le domaine des travaux, de la maintenance, les transporteurs, etc., sont choisis en fonction de leur capacité à appliquer et faire appliquer les mêmes exigences en matière de HSE.
8. L'attention aux clients est également une priorité. Dans ce cadre, TotalEnergies Marketing Sénégal met sur pied un programme de sélection et de formation à la fois transparent, exigeant et intensif, de l'ensemble des personnes impliquées notamment dans l'accueil de la clientèle en station-service.
9. TotalEnergies Marketing Sénégal travaille à la préservation de l'environnement et participe aux côtés de la Compagnie TotalEnergies à l'atteinte de ses objectifs en matière d'émission de CO₂, notamment au travers d'un programme de solarisation de ses stations-service.
10. TotalEnergies Marketing Sénégal, par son engagement sociétal, entend contribuer au développement durable des communautés environnantes, dans les domaines de la sécurité routière, de l'éducation et l'insertion des jeunes, du climat, de la culture et du patrimoine, au travers des programmes animés par la Fondation.

Badara MBACKE
Directeur Général



Présentation Comité de Direction



Badara MBACKÉ
Directeur Général



Mboré Ndao THIAM
Directrice des Ressources Humaines



Penda Ndiaye THIAW
Directrice Contrôle Interne
& Gouvernance



Moïse SADIO
Directeur Commercial Clientèle
Professionnelle / Directeur Commercial
lubrifiants (par interim)



Alassane Louis CISSÉ
Directeur Exploitation



Freda NYAMPONG
Directrice Commerciale Réseau



Mariama Diouldé DIALLO
Directrice Financière



Abdoulaye DIOUF
Directeur Technique
Manager HSSE (par interim)

Mot du Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de notre Assemblée Générale Ordinaire. Votre présence et votre fidélité, au nom des plus de 6 000 actionnaires privés que vous représentez, témoignent de l'attachement profond que vous portez à notre société et à ses ambitions.

Dans un environnement économique toujours exigeant, TotalEnergies Marketing Sénégal a poursuivi sa mission avec rigueur et constance : fournir des énergies et des services de qualité, fiables et durables, tout en renforçant sa proximité avec les clients, les partenaires et les territoires.

L'ambition de TotalEnergies Marketing Sénégal s'articule autour de trois axes stratégiques :

- Reprendre notre position de leader sur le Réseau de distribution en stations-service, grâce à un programme ambitieux de réhabilitation et de modernisation de notre réseau ;
- Consolider notre leadership sur les segments B2B et Lubrifiants, en misant sur une production locale de lubrifiants haut de gamme ;
- Promouvoir le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) dans le cadre du programme "Clean Cooking".

Nous avons poursuivi le renforcement de notre culture de la performance, de la sécurité et du respect de l'autre, des valeurs essentielles à la conduite de nos activités. Cette exigence se traduit par une vigilance constante en matière de santé, sécurité et environnement (HSE) à tous les niveaux de notre organisation, un ancrage territorial fort, et une écoute attentive des attentes de nos clients.

Nos investissements dans l'amélioration de nos infrastructures, notamment à travers la réhabilitation progressive de notre réseau de stations-service, tout en enrichissant l'offre de services associés de qualité partout sur le territoire sénégalais.



Philippe EBANGA

Président du Conseil d'Administration

En parallèle, notre engagement pour la durabilité s'est affirmé avec l'extension de nos solutions solaires en partenariat avec des acteurs locaux. Mais également à travers les actions de notre Fondation TotalEnergies pour la formation des jeunes, la sécurité routière, la culture et la biodiversité.

Dans ce contexte de transformation continue, les résultats enregistrés témoignent de la mobilisation de l'ensemble de nos collaborateurs et partenaires. Ils confirment également que notre modèle repose sur une vision solide, une stratégie claire et une exécution rigoureuse.

À nos actionnaires, votre confiance est notre moteur. Elle nous oblige, elle nous inspire. Soyez assurés que le Conseil d'Administration, les équipes de TotalEnergies Marketing Sénégal et moi-même restons pleinement engagés pour faire de votre entreprise un acteur de référence, innovant, responsable et durable au service du Sénégal.



Ordre du jour

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024
2. Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article 831-2 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE
3. Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon le référentiel SYSCOHADA et les normes IFRS ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées
4. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et affectation du résultat net de l'exercice 2024
5. Approbation des conventions réglementées
6. Fixation du montant global des indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2024
7. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
8. Renouvellement de mandats d'administrateurs
9. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes
10. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités



1

TotalEnergies Marketing Sénégal en bref

TotalEnergies Marketing Sénégal est le leader de la distribution de carburants sur le marché sénégalais. Depuis février 2015, la société est cotée à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), avec 30,9% de son capital détenu par le public. La Compagnie TotalEnergies détient 69,1% du capital. Elle distribue des carburants à travers un réseau de 143 stations-service opérationnelles au Sénégal et une clientèle entreprise. Elle commercialise par ailleurs du GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié), des lubrifiants et des carburants aviation.

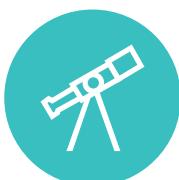
Cinq valeurs fortes ancrées dans notre quotidien



Sécurité



Respect de l'autre



Esprit pionnier



Force de la solidarité



Goût de la performance

La Sécurité, le Respect de l'Autre, l'Esprit Pionnier, la Force de la Solidarité et le Goût de la Performance nous animent. Ces valeurs guident au quotidien les actions et les relations de la société avec ses parties prenantes. Ces cinq valeurs fortes imposent également à l'ensemble des collaborateurs de TotalEnergies une conduite exemplaire ; en priorité en matière de sécurité, sûreté, santé, environnement, intégrité sous toutes ses formes (notamment la lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anticoncurrentielles) et droits humains.

C'est par une adhésion stricte de nos collaborateurs à ces valeurs et à cette ligne de conduite que notre société entend construire une croissance forte et durable pour nous-même et pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Indicateurs financiers et extra financiers

739 KT

De produits vendus
au 31 décembre
2024

33%

De ventes réalisées
sur le Réseau

**8,6
milliards**

D'investissements
bruts en 2024

**7,1
milliards**

De résultat
bénéficiaire en 2024

143

Stations actives
dont 95 stations
solarisées (soit 66%)

121

Stations avec
service lavage dont
40 « lavage wash »

131

Boutiques

118

Baies d'entretien

TotalEnergies

3

4

CARTES
CARTE TOTAL
SALVETE
95-E10
GASOLINE
DIESEL
DIESEL
HANDICAP

7

TotalEnergies

te



2

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts de la société et de la Loi, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice.

Les états financiers annuels de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement communiqué et tous les documents et pièces prévus à cet effet par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous aurez à vous prononcer sur les états financiers annuels de synthèse établis selon les normes SYSCOHADA et IFRS après la prise de connaissance du présent rapport ainsi que de ceux des Commissaires aux comptes, et sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024.

Le rapport soumis à votre examen s'articule autour des points suivants :

- Présentation de l'activité de l'exercice 2024
- Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2024
- Perspectives 2025

Présentation de l'activité de l'exercice 2024

1- Sécurité et durabilité

Au 31 décembre 2024, le TRIR (la mesure de la fréquence des accidents graves déclarés par rapport au volume d'heures travaillées) vaut 0,44 pour un objectif fixé à 0. L'évolution de ce taux fait suite à un accident de transport avec un arrêt de travail du chauffeur de 21 jours : accident survenu le 12/04/2024 lors d'une livraison de carburant en Guinée.

La société a poursuivi le déploiement de sa feuille de route dont les priorités portent sur le réseau, le transport, les réactions d'urgence, la détection des anomalies à travers les actions ci-dessous :

- Mesures & Prévention des risques pour protéger les personnes, l'environnement et les actifs ;
- Développement de la culture intégrité HSE : animations, culture HSSE, reconnaissance, remontée des événements ;
- Suivi et mise en œuvre des plans d'actions issus des comités et des audits (HSE / Maestro / Maestro Log - Intégrité / CHST, etc....) ;
- Renforcement du Leadership HSSE par l'implication active des équipes de management ;
- Poursuite du programme de renforcement de la protection des sites à travers l'installation de caméras de surveillance ;
- Formation et exercices de gestion des crises ;
- Sensibilisation du personnel des sites (Siège, stations-services, centre emplisseur, sites clients B2B...) ;
- Poursuite de la qualification HSE des contractants travaux et des transporteurs à travers les Inspections Conformités Contractants (ICC), la Certification MASE et les Inspections Conformités Transporteurs (ICT) ;
- Déroulement d'une vaste campagne de Safe Driver ;
- Déploiement des 5 leviers du Développement Durable/Sustainability (Consommation d'énergies, Emissions carbone, Environnement, Communautés et Care).

En matière de conformité des contractants et transporteurs aux exigences HSE :

- Inspections de conformité contractants : 100% de nos contractants sont conformes aux exigences HSE
- Inspections de conformité transporteurs : 100% de nos transporteurs ont présenté un niveau satisfaisant de maîtrise de nos risques HSE.

2. Activités commerciales

VENTES ET PARTS DE MARCHÉ										
en kt		R 2023			R2024			BU 2024		
		Marché	TEMS	%	Marché	TEMS	%	Marché	TEMS	%
Réseau carburant	Super	375	79	21	394	83	21	392	95	24
	Gazole	811	159	20	798	161	20	855	168	20
	Total Réseau	1186	239	20	1192	245	21	1247	263	21
Commerce général	Essence	3	1	16	4	0,3	8	3	0	
	Gazole	595	151	25	618	112	18	612	159	26
	FOD	64	6	9	70	8,18	12	72	11	16
	Fiouls lourds	157	107	68	187	87	46	167	87	53
	Total CG	819	265	32	880	208	24	854	258	30
Lubrifiants	Lub Réseau	10	3	35	9	3	34	15	4	28
	Lub indu	15	6	44	14	6	48	2	7	33
	Lub autres (Elf)		0							
	Total Lub	24	10	41	23	10	42	37	11	31
GPL	GPL conditionné	203	28	14	217	27	13	216	35	16
	GPL vrac	12	5	38	13	4	33	12	4	35
	Total GPL	215	33	15	230	32	14	228	40	17
	JET	181	57	31	234	43	18	181	35	19
	Total Aviation	181	57	31	234	43	18	181	35	19
	TOTAL	2 427	603	25	2 560	537	21	2 547	607	24
	Evolution en %					5,5%	-11,0%			

Sources : Source CRSE hors Sénélec pour les carburants et GPP pour les lubrifiants et le GPL. Tableau des ventes sur marché intérieur (en kt)

2.1 Le marché intérieur

En 2024, les ventes sur le marché intérieur s'établissent à 2 560 kt (en dehors des volumes Senelec) soit une croissance de 5,5% par rapport à 2023.

Au 31 décembre 2024, nos parts de marché sur les différents canaux ont baissé de 4 points par rapport à 2023 avec notamment : 20% de part de marché sur le Réseau (+1% par rapport à 2023); 24% sur le commerce général contre 32% en 2023 (recul dû à la baisse des livraisons de Fuel lourd (HFO) et au ralentissement de l'activité des clients BTP attributaires de marchés publics); 42% sur les lubrifiants soit +1 point par rapport à 2023 ; 14% pour le GPL soit -1 point par rapport à 2023 et 18% sur l'aviation par rapport à 31% en 2023 soit une baisse de 13% due à la perte de quelques contrats clients.

2.2 Les ventes de TotalEnergies Marketing Sénégal

Les ventes de la société en 2024 se chiffrent à 739 kt en baisse de 23 kt soit -3% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par le commerce général avec la sortie du marché de fuel lourd combinée à une baisse d'activités des clients BTP et Cimenteries entraînant ainsi une baisse de 4 points de nos parts de marché.

Les ventes sur les différents segments de métier ont évolué comme suit :

• Réseau

Les ventes sur le Réseau de station-service ont connu une hausse de 6 kt soit +2,5% par rapport aux volumes réalisés en 2023. Cette hausse s'explique par l'optimisation du pilotage des commandes et l'arrivée d'un nouveau partenaire Zénith.

Le retard de 7% par rapport au budget s'explique essentiellement par :

- les fermetures de stations-services occasionnées par les travaux de réhabilitation de stations ;
- les retards accusés sur les nouveaux projets de construction de stations en raison de contraintes administratives imposées par les autorités ;
- les difficultés financières des gérants ;
- la restitution de 14 stations à 2 partenaires en janvier et juin 2024.

• Commerce Général

On note une baisse de 22 % par rapport aux ventes de 2023 et -20 % par rapport au budget. Ces retards sont dus à :

- une baisse de l'activité chez nos clients miniers et ceux du segment BTP & Cimenteries fortement impactés par des difficultés financières ;
- un ralentissement de la livraison des produits HFO en prévision de notre sortie du marché de fuel lourd ;
- une forte concurrence prix sur les produits gasoil soute.

• Lubrifiants

Les ventes de lubrifiants sont en ligne avec l'année 2023 et le retard par rapport au budget (-19 %) est lié à un faible volume réalisé avec les clients exports (Niger, Mauritanie et Tchad).

• Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)

Les ventes de GPL sont en baisse de 1 kt soit -4% par rapport à 2023 et -20% par rapport au budget. Ces retards s'expliquent par la lenteur dans les échanges de bouteilles dans un contexte de forte concurrence.

• Aviation

La baisse des volumes aviation de 13 kt (soit -24%) par rapport à 2023 s'explique par la fin de certains contrats notamment Air France & Bruxelles Airlines.

La performance par rapport au budget est liée à la récurrence des vols de Turkish Airlines, Ethiopian et IBERIA ainsi que l'impact des compagnies AACO (Arab Air Carriers Organisation) sur le premier trimestre 2024 non prévu au budget.

- Ventes export + concurrents (ventes massives)**

Malgré la forte concurrence prix sur le marché avec de gros volumes en jeu, les ventes massives ont augmenté de 28% par rapport à 2023 et 32 % par rapport au budget (impact ventes à TotalEnergies Marketing Mali et Guinée, export clients maliens).

- Investissements**

En 2024 les investissements se sont chiffrés à 8,121 milliards de FCFA contre 6,719 milliards de FCFA en 2023. Ci-dessous le tableau de répartition des investissements de 2024 :

Tableau des investissements (en millions de FCFA)

M FCFA	R 2023	R 2024	BU 2024
Réseau	3 783	5 830	5 174
Consommateurs	909	343	1 173
GPL (dépôts + centre emplisseur)	1 495	1 727	1 567
Lubrifiants	38	69	28
Logistique	25	11	348
Siège	469	682	440
Investissements	6 719	8 661	8 729
Désinvestissements		-541	
Investissements nets	6 719	8 121	8 729

4. Résultat

Compte de résultat au 31/12/2024

(En millions de FCFA)	2024	2023	Variation en %
Chiffre d'affaires & Autres produits	484 945	499 194	3
Achats de marchandises et variation de stocks	-430 217	-443 187	3
Autres achats et charges externes	-32 126	-34 749	8
Valeur Ajoutée	22 601	21 258	6
Charges de personnel	-9 018	-9 124	-1
Excédent brut d'exploitation	13 583	12 134	12
Reprises de provisions	92	62	48
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	-6 204	-5 520	12
Résultat d'exploitation	7 471	6 676	12
Résultat financier	1 855	330	462
Résultat des activités ordinaires	9 326	7 006	33
Résultat hors activités ordinaires	110	-9	-1311%
Impôts sur le résultat	-2344	-2 775	-16%
Bénéfice net	7 091	4 222	68%

Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 484,945 milliards de FCFA en baisse de 3%, par rapport à 2023. Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique par un effet volume.

Le résultat net de la société s'établit à 7,091 milliards de FCFA contre 4,222 milliards de FCFA en 2023 soit une hausse de 68%.

Cette hausse du résultat s'explique d'une part, par le fait qu'en 2024, la société a bénéficié d'une reconnaissance de créance sur l'Etat pour 830 millions de FCFA sur des surcoûts supportés sur des importations de 2022 et d'autre part, le poids important de la charge fiscale sur l'exercice 2023.

a- Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose, de soumettre à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, la distribution d'un montant de 7.690.811.041 FCFA en dividende aux actionnaires décomposé comme suit :

- Résultat net de l'exercice 2024 : 7.090.811.041 FCFA
- Prélèvement sur les réserves libres : 600.000.000 FCFA

Cette proposition correspond à un dividende brut par action de 236,08 FCFA.

Après retraitement IRVM (sur dividendes reçus et retenues à la source) le dividende net par action s'élèvera ainsi à : 229,24 FCFA pour l'actionnaire TotalEnergies Marketing African Holdings Limited (basé au Royaume Uni) et 222,40 FCFA pour TotalEnergies Marketing Afrique et les autres actionnaires.

b- Présentation des comptes clos au 31 Décembre 2024 établis selon les normes IFRS

L'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018 fait obligation aux entités dont les titres sont inscrits à la bourse de valeurs d'établir et de présenter leurs états financiers annuels selon les normes internationales d'information financière, appelées IFRS, en sus des états financiers présentés selon le SYSCOHADA.

Le rapport soumis à votre examen présente les incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur la situation financière et le résultat au 31 décembre 2024.

Pour les besoins de la conversion en IFRS, les comptes SYSCOHADA ont été présentés selon le format IFRS. Les écarts existants sur certains postes se justifient essentiellement par des reclassements de postes à postes sans incidence sur le résultat.

Incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur la situation financière au 31 Décembre 2024

ACTIF (en millions de FCFA)	31/12/2024		
	Syscohada	Reclassement/ajustement	IFRS
Immobilisations incorporelles	1 323	0	1 323
Droits d'usage des immobilisations louées		8 192	8 192
Immobilisations corporelles	32 029	(1 698)	30 332
Actifs financiers non courants	9 776	0	9 776
Impôts différés actifs		5 332	5 332
Autres actifs non courant		9 446	9 446
Total Actif non courants	43 128	21 273	64 400
Stocks	20 226	0	20 226
Créances et emplois assimilés	107 748	(8 175)	99 573
Total Actif courants	127 974	(8 175)	119 799
Trésorerie - Actif	30 206	0	30 206
Total Actif	201 308	13 097	214 405

PASSIF		31/12/2024	
(En millions de FCFA)	Syscohada	Reclassement/ajustement	IFRS
Capital social	3 258	0	3 258
Primes liées au capital social	9 297	0	9 297
Ecart de réévaluation	0	0	0
Réserves indisponibles	652	0	652
Réserves libres	1 924	4 540	5) 6 464
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte)	7 091	400	7 491
Provisions réglementées	42	(42)	0
Capitaux propres	22 263	4 899	27 161
Emprunts de dettes financières	3 517	1 864	5 381
Dettes de location acquisition	1 774	1 743	1) 3 517
Provisions pour risque et charges	188	0	188
Passif d'impôts différés		31	31
Total passifs non courants	27 742	8 537	36 279
Clients, avances reçues	6 708	0	6 708
Fournisseurs d'exploitation	117 411	0	117 411
Dettes fiscales et sociales	10 276	304	10 580
Autres dettes	11 330	788	12 119
Provisions pour risques à court terme	0	466	466
Emprunts et dettes financières		9 003	9 003
Total passif courants	145 726	10 561	156 286
Trésorerie - Passif	27 840	(6 000)	21 840
Ecart de conservation	0		
Total Passif	201 308	13 097	214 405

Note

1) L'ajustement provient de l'application de la norme IFRS 16 qui impose d'inscrire à l'actif d'un locataire l'ensemble des droits d'utilisation.

2) En application de la norme IAS12 les impôts différés sont calculés sur les provisions qui génèrent des décalages entre le résultat comptable SYSCOHADA et le résultat fiscal et les retraitements qui génèrent des décalages entre le résultat IFRS et le résultat SYSCOHADA.

3) Selon IAS 1 une analyse (basée sur l'antériorité) doit être faite avant chaque arrêté comptable pour distinguer les actifs éligibles au poste non courant. Les actifs reclasés ici concernent créances fiscales historiques que TotalEnergies tente de recouvrer.

4) Les provisions réglementées issues des réévaluations du bilan du SYSCOHADA sont des provisions qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision mais sont constituées en application des dispositions légales.

5) Ce poste est lié à la fiscalité, or celles-ci n'existent pas en normes IFRS. L'impact de cette écriture SYSCOHADA est neutralisé en IFRS au niveau des réserves (impact rétrospectif).

6) Ce reclassement matérialise l'ensemble des retraitements (SYSCOHADA vers IFRS) effectués avec un effet rétrospectif ainsi que les différences de résultat entre les deux référentiels comptables. La partie la plus significative concerne les impôts différés appliqués pour la première fois en 2018 avec un impact rétrospectif de 4,136 millions de FCFA

7) Voir explications sur le résultat.

**Incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS
sur l'état du résultat net au 31 Décembre 2024**

Compte de résultat au 31/12/2024			
(En millions de francs CFA)	Syscohada	Reclassement/ ajustement	IFRS
Chiffres d'affaires	484 945	0	484 945
Droits d'accises	-58 805	0	-58 805
Produits des ventes	426 139	0	426 139
Achats consommés	-372 391	0	-372 391
Services extérieurs	-28 213	1 387	1) -26 827
Impôts et taxes	-2 815	0	-2 815
Charges de personnel	-9 018	2	-9 017
Dotation aux amortissements et dépréciations	-6 204	-1 995	2) -8 200
Dotation et reprise aux provisions	92	-62	30
Autres produits opérationnels courants	2 035	317	2 351
Autres charges opérationnelles courantes	-2 154	1 134	-1 020
Résultat opérationnel courant	7 471	782	8 253
Autres produits opérationnels	541	0	541
Autres charges opérationnelles	-431	0	-431
Résultat opérationnel	7 580	782	8 362
Produits financiers	3 789	-118	3 671
Charges financières	-1 934	-481	1) -2 415
Résultat financier	1 855	-599	1 256
Résultat avant impôt	9 435	183	9 618
Charge d'impôts sur le résultat	-2 344	217	4) -2 127
Résultat net de l'exercice	7 091	400	7 491

Note

1) Conformément à la norme IFRS 16, les locations simples sont annulées puis retraitées en intérêt financier et amortissement financier

2) Conformément à la norme IFRS 16 l'actualisation des paiements des loyers simples éligibles en IFRS donnent naissance à une immobilisation « droit d'usage » qui doit être amortie comptablement. Nous avons en plus le reclassement dans ce poste des dotations et reprise de provisions des autres créances.

3) & 5) Les dotations et reprises de provisions correspondantes à ces créances sont reclassées dans le poste dotations aux amortissements et dépréciation.

4) En application de la norme IAS12 les impôts différés sont calculés sur les provisions qui génèrent des décalages entre le résultat comptable SYSCOHADA et le résultat fiscal et les retraitements qui génèrent des décalages entre le résultat IFRS et le résultat SYSCOHADA.

5- Perspectives 2025

Le contexte international restera volatile en 2025.

Poursuivant le renforcement de son leadership sur le marché sénégalais, TotalEnergies Marketing Sénégal va continuer à développer ses ventes sur tous les canaux, en s'adaptant aux réalités du marché. En effet, les équipes de TotalEnergies Marketing Sénégal sont mobilisées pour la consolidation des acquis et la conquête de nouveaux clients et contrats en leur offrant des produits et services de qualité.

Ainsi TotalEnergies Marketing Sénégal entend accompagner le développement du pays et saisir la croissance du marché.

Sur le plan politique

Le Président Bassirou Diomaye Diakhar FAYE et le Premier Ministre Ousmane SONKO ont lancé un programme de "rupture" axé sur la souveraineté nationale, la justice sociale et la transparence.

Sur le plan économique

- Les fortes tensions budgétaires liées aux mesures d'atténuation des différentes crises externes ont aggravé le déficit public ces dernières années. Un audit mené par l'Inspection Générale des Finances (IGF) a révélé des niveaux de dette publique et de déficit budgétaire plus élevés que supposé (dette centrale à 105.7% du PIB).
- Production pétrolière au champ SANGOMAR. En juin 2024, la production a débuté sur le champ pétrolier off shore, le premier du pays. En décembre 2024, le champ a produit 2,96 millions de barils de pétrole brut dont 2,94 millions ont été exportés. La Société Africaine de Raffinage (SAR) a raffiné 650 000 bbl (90 kt) du brut de Sangomar en février 2025.
- L'exploitation du projet Gazier GTA a commencé le 31 décembre 2024. La production annoncée est d'environ 2,5 millions de tonnes de GNL par an. Le développement du projet est assuré, outre par BP et Kosmos Energy, par la Société des pétroles du Sénégal (Petrosen) et la Société mauritanienne des hydrocarbures (SMH).
- Retrait de la liste grise GAFI – le Sénégal a été retiré de la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI), reconnaissant les efforts du pays dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Au niveau de la régulation

Une étude portant sur la révision de la structure des prix de produits pétroliers est toujours en cours avec le Cabinet Mazars.

Sur le plan commercial

Les perspectives économiques favorables plus haut permettent de projeter un marché intérieur en croissance sur 2025.

Compte tenu de ce qui précède, TotalEnergies Marketing Sénégal déploie sa stratégie afin de continuer à croître et augmenter la valeur pour ses actionnaires.

• Réseau

TotalEnergies Marketing Sénégal vise une croissance de +7% des volumes grâce à la stratégie de développement du réseau qui a été mise en place avec :

- l'ouverture de 4 nouvelles stations-service ,
- la réhabilitation de 6 stations-service existantes,
- la reconstruction de 4 stations-service parallèlement à la poursuite de la remise à niveau des autres sites.
- la réhabilitation de nos baies de lavage et de graissage
- le développement des services
- et la signature de partenariats avec des acteurs du secteur.

• Commerce Général

Au niveau du commerce général, avec notre sortie définitive du marché Fuel lourd, il est prévu une faible croissance sur ce segment avec un focus sur les volumes revendeurs tout en consolidant le socle des activités domestiques en volume et en marge (Ciments, Construction, Mines et carrières et soute locale) et en renforçant les ventes sur les segments porteurs (mines et TP).

• **Lubrifiants**

S'agissant des lubrifiants, nous visons une croissance de 29% par rapport à 2024 avec un objectif ambitieux de renforcer les acquis sur ce segment où la marge unitaire est plus élevée. Cela passera par :

- la conquête de nouveaux clients exports,
- la fiabilisation de la supply chain pour les lubrifiants automobiles destinés au réseau de station-service,
- l'accélération de notre programme de remise à niveau et de développement de notre réseau de stations-service
- le développement de notre réseau de distributeurs
- la signature de nouveaux contrats miniers et industries.

• **GPL**

Il est également prévu la redynamisation de l'activité GPL avec une reconstitution progressive du stock outil (achat et consignation de nouvelles bouteilles), combinée au renforcement du maillage des dépôts avec des ouvertures en régions et en banlieue, le développement du gaz à domicile sur Dakar avec les nouveaux quartiers résidentiels et surtout la diversification du portefeuille vrac grâce à la signature de nouveaux contrats avec des industries.

• **Excellence opérationnelle**

La poursuite du programme d'optimisation et de réduction des coûts (fixes et variables) devrait permettre une meilleure maîtrise des coûts malgré l'inflation persistante.

Tous ces éléments, parmi tant d'autres, permettent d'être résolument optimistes afin de poursuivre une politique d'investissement soutenue afin de générer une croissance des résultats et de se positionner sur des projets créateurs de valeur sur le moyen et le long terme.



3

Rapport du Président du Conseil d'Administration

L'acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique entré en vigueur le 05 mai 2014, dans ses articles 547-1, 831-2 et 831-3 soumet les sociétés commerciales à l'obligation de porter à l'attention de leurs actionnaires des informations portant sur la société.

A- La composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2024, la société TotalEnergies Marketing Sénégal SA est administrée par un Conseil d'Administration composé de huit membres :

1. Philippe EBANGA, Président du Conseil d'Administration
2. Jean-Philippe TORRES, Administrateur
3. Cheikh Tidiane MBAYE, Administrateur
4. SUNU Assurances Vie Senegal, Administrateur représenté par Abdou Aziz GUEYE
5. Frédéric DESAN, Administrateur
6. Kristel ISBLED, Administrateur
7. TotalEnergies Marketing Afrique, Administrateur représenté par Raphael BOUTEILLER
8. TotalEnergies Marketing African Holdings Limited, Administrateur représenté par Badara MBACKE

B- Mandats et fonctions exercés par chaque administrateur

Au 31 décembre 2024, les administrateurs ont exercé les mandats et fonctions suivants :

1- Philippe EBANGA

- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Administrateur / Président du Conseil d'Administration
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Aucun

2- Jean-Philippe TORRES

- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Administrateur
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Aucun

3- Cheikh Tidiane MBAYE

- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Administrateur
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Administrateur à Grande Côte Opérations Sénégal/ERAMET, Administrateur à Teyliom, Administrateur à la SONATEL, et Administrateur à VAXSEN.

3- Abdou Aziz GUEYE représentant permanent de SUNU Assurances Vie Sénégal

- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Représentant Permanent de l'Administrateur SUNU Assurances Vie Sénégal
- Autres mandats exercés au Sénégal par M. GUEYE : Administrateur de la BICIS, Administrateur de EVEREST FINANCE, Administrateur de SUNU Assurance Vie Sénégal, Administrateur de SUNU Assurance IARD Sénégal.

5- Frédéric DESAN

- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Administrateur
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Aucun

6- Kristel ISBLED

- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Administrateur
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Aucun

7- Badara MBACKE représentant permanent de TotalEnergies Marketing African Holdings Limited

- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Représentant Permanent de l'Administrateur TotalEnergies Marketing African Holdings Limited
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Administrateur et PCA de la Compagnie Sénégalaise de Lubrifiants (CSL), Administrateur de la SMCADY, Administrateur de SENSTOCK

8- Raphael BOUTEILLER représentant permanent de TotalEnergies Marketing Afrique

- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Représentant Permanent de l'Administrateur TotalEnergies Marketing Afrique
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Aucun

C- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'administration de TotalEnergies Marketing Sénégal détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société. Il prépare et présente à l'Assemblée générale des Actionnaires les propositions de décisions qui sont de son ressort.

L'article 15.1 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois sur les sujets suivants entre autres (plusieurs sujets étant évoqués au cours de chaque réunion) :

- Rapports des diverses réunions du comité d'Audit ;
- Compte rendu des activités de l'exercice ;
- Examen du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article 715 de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Arrêté des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Proposition d'affectation du résultat dudit exercice ;
- Autorisation préalable des conventions réglementées ;
- Projet de rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Établissement du projet de rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et du texte des résolutions à soumettre à ladite Assemblée ;
- Expiration et renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Nomination d'un Nouveau Membre du Comité d'Audit ;
- Proposition de fixation du montant global des indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2023 ;
- Projet de publication des états financiers de synthèse et du projet d'affectation du résultat conformément à l'article 847 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire de TotalEnergies Marketing Sénégal, fixation de son ordre du jour, du lieu et de sa date ;
- Validation du projet de publication du rapport d'activité trimestriel 2023 à la BRVM ;
- Compte rendu des Activités du 1^{er} semestre 2024 ;
- Examen du bilan et du Compte de Résultat au 30 juin 2024 ;
- Validation du projet de publication des résultats du 1^{er} semestre 2024 à la BRVM ;
- Examen et validation de la prévision de clôture 2024 et du budget 2025
- Renouvellement de l'autorisation des conventions réglementées pour l'exercice 2025 ;
- Autorisation de la Subvention de la Fondation TotalEnergies Marketing Sénégal pour l'exercice 2025.

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent généralement au siège social et par visioconférence sur convocation du Président par courrier électronique au moins 7 jours à l'avance.

Le Président du Conseil d'administration peut inviter des membres de l'équipe de direction de TotalEnergies Marketing Sénégal, après concertation avec le Directeur Général, en fonction des points à traiter dans l'ordre du jour.

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués et ces derniers ont un accès libre à l'information circulant dans l'entreprise.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates suivantes :

- 23 avril 2024
- 30 octobre 2024
- 17 décembre 2024

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, et soumis à l'approbation des administrateurs au cours de la réunion suivante.

D- Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Conformément aux articles 537 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et des articles 22 et 24 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Un actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix, actionnaire ou non actionnaire lui-même.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription préalable des actions nominatives sur le registre des actions nominatives.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure locale, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société soit dans les registres de titres au porteurs tenus par un intermédiaire habilité.

E- Point sur l'état de la participation des salariés au capital au 31 Décembre 2024

TotalEnergies Marketing Sénégal a mis en place une politique de développement de l'actionnariat salarié. Cette politique existe déjà au sein de la Compagnie et permet d'associer les collaborateurs aux performances de la société en augmentant leur participation au capital.

Au 31 décembre 2024, la société TotalEnergies Marketing Sénégal compte 203 salariés dont 99 salariés actionnaires à la BRVM pour un total de 85.524 actions.

F- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Conformément aux statuts de TotalEnergies Marketing Sénégal, les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'Administration.

G- Remunération totale et avantage de toute nature versés à chaque administrateur

Les indemnités de fonctions ont été versées aux administrateurs dans les proportions retenues par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2024.

Ainsi, une enveloppe globale de 16 000 000 FCFA Brut a été allouée.

Par ailleurs, aucun engagement n'a été pris par TotalEnergies Marketing Sénégal au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024.

H- Organisation du contrôle interne et de gestion des risques en vigueur

TotalEnergies Marketing Sénégal, pour une gestion efficace et efficiente des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, a mis en place les structures suivantes :

Un Manager Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) rattaché à la Direction Générale afin :

- De veiller à la correcte application des procédures sécurité édictées par la Compagnie et la Direction Générale par des inspections et/ ou des audits sécurité ;
- De coordonner la mise en place des systèmes de management de la sécurité et leur évaluation.

Une Direction Contrôle Interne et Gouvernance, rattachée à la Direction Générale, chargée d'évaluer et d'améliorer le dispositif de contrôle interne. Ses principales missions sont :

- De contribuer à l'amélioration du dispositif de contrôle interne, à la maîtrise des risques ;
- De vérifier l'application correcte des procédures, leur adéquation, la séparation correcte des tâches ;
- De vérifier l'application correcte des lois et règlements ;
- De veiller au respect de la législation notamment des obligations fiscales ;
- De contribuer à garantir la fiabilité des informations financières produites et la gestion rationnelle des ressources ;
- D'accompagner la mise en œuvre au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal des Programmes Compagnie de Conformité Anti-corruption, Conformité au Droit de la Concurrence, Conformité aux sanctions économiques et au Programme d'intégrité ;

Par ailleurs, TotalEnergies Marketing Sénégal est doté d'un comité d'audit composé de 3 membres désignés parmi les administrateurs et n'exerçant pas de responsabilités exécutives dans l'entité. Le comité d'Audit a pour mission :

- De procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise,
- D'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- D'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- D'émettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.



4

Etats Financiers

Bilan Syscohada au 31 Décembre 2024 - 1/2

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/2024			EXERCICE AU 31/12/2023 NET
			BRUT	AMORT/DEP	NET	
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	3 486 846 267	2 164 155 804	1 322 690 463	1 290 301 443
AE	Frais de développement et de prospection		0	0	0	0
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		2 915 184 826	2 164 155 804	751 029 022	718 640 002
AG	Fonds commercial et droit au bail		571 661 441	0	571 661 441	571 661 441
AH	Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	103 014 180 762	70 984 817 614	32 029 363 148	29 355 767 234
AJ	Terrains (1) dont placement en Net 0 / 0		3 224 229 978	24 183 211	3 200 046 767	3 268 330 451
AK	Batiments (1) dont placement en Net 0 / 0		25 258 370 292	13 495 802 204	11 762 568 088	10 915 041 020
AL	Aménagements, agencements et installations		52 581 678 145	41 444 369 312	11 137 308 833	10 481 878 972
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		19 026 069 398	14 730 024 398	4 296 045 000	3 277 005 247
AN	Matériel de transport		2 923 832 949	1 290 438 489	1 633 394 460	1 413 511 544
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	0	0	0	0
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	10 277 244 075	501 500 000	9 775 744 075	11 948 901 296
AR	Titres de participation		7 171 431 804	501 500 000	6 669 931 804	6 551 931 804
AS	Autres immobilisations financières		3 105 812 271	0	3 105 812 271	5 396 969 492
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		116 778 271 104	73 650 473 418	43 127 797 686	42 594 969 973
BA	Actif circulant HAO	5	0	0	0	0
BB	Stocks et encours	6	20 268 859 960	43 080 316	20 225 779 644	31 549 261 649
BG	Créances et emplois assimilés		124 614 731 372	16 866 342 711	107 748 388 661	119 192 684 227
BH	Fournisseurs avances versées	17	1 868 842 618	0	1 868 842 618	1 911 334 499
BI	Clients	7	76 083 708 578	15 024 927 716	61 058 780 862	59 351 932 011
BJ	Autres créances	8	46 662 180 176	1 841 414 995	44 820 765 181	57 929 417 717
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		144 883 591 332	16 909 423 027	127 974 168 305	150 741 945 876
BQ	Titres de placement	9	0	0	0	0
BR	Valaurs à encaisser	10	0	0	0	2 154 781 868
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	30 205 730 899	0	30 205 730 899	8 047 675 243
BT	TOTAL TRESORERIE ACTIF		30 205 730 899	0	30 205 730 899	10 202 457 111
BU	Ecart de conversion Actif	12	0	0	0	0
BZ	TOTAL GENERAL		291 867 593 335	90 559 896 445	201 307 696 890	203 539 372 960

Bilan Syscohada au 31 Décembre 2024 - 2/2

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE	EXERCICE
			AU 31/12/2024 NET	AU 31/12/2023 NET
CA	CAPITAL	13	3 257 770 000	3 257 770 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13	-	-
CD	Primes liées au Capital social	14	9 296 750 098	9 296 750 098
CE	Ecart de réévaluation	3e	-	-
CF	Reserves indisponibles	14	651 554 000	651 554 000
CG	Réserves libres	14	1 924 329 564	4 924 329 564
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	-	0
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		7 090 811 041	4 222 465 295
CL	Subventions d'investissement	15	0	0
CM	Provisions réglementées	15	41 679 319	41 679 319
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		22 262 894 022	22 394 548 276
DA	Emprunts et Dettes financières	16	3 517 426 745	3 431 736 336
DB	Dettes de location acquisition	16	1 774 119 537	1 630 804 761
DC	Provisions pour risques et charges	16	187 942 720	100 030 680
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		5 479 489 002	5 162 571 777
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		27 742 383 024	27 557 120 053
DH	Dettes circulantes HAO	5	0	0
DI	Clients, avances reçues	7	6 708 259 848	6 608 073 951
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	117 411 206 503	106 802 480 362
DK	Dettes fiscales et sociales	18	10 276 097 773	14 147 195 648
DM	Autres Dettes	19	11 330 220 612	8 424 502 946
DN	Provisions pour risques à court terme	19	0	0
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		145 725 784 736	135 982 252 907
DQ	Banque, crédits d'escompte et de trésorerie	20	0	0
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	27 839 529 130	40 000 000 000
DT	TOTAL TRESORERIE PASSIF		27 839 529 130	40 000 000 000
DV	Ecart de conversion - Passif	12	0	0
DZ	TOTAL GENERAL		201 307 696 890	203 539 372 960

Compte de résultat Syscohada 2024

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE	EXERCICE	
			AU 31/12/2024	NET	AU 31/12/2023
TA	Ventes de marchandises A	+	21	481 006 681 070	495 318 554 077
RA	Achats de marchandises	-	22	-418 886 625 633	-448 614 324 237
RB	Variation de stock de marchandises	-/+	6	-11 625 160 821	5 427 256 729
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)			50 494 894 616	52 131 486 569
TB	Ventes de produits fabriqués B	+	21	0	0
TC	Travaux, Services vendus C	+	21	0	0
TD	Produits accessoires D	+	21	3 938 180 361	3 875 910 529
XB	CHIFFRES D'AFFAIRES (A+B+C+D)			484 944 861 431	499 194 464 606
TE	Production stockée (ou déstockage)	-/+	6	0	0
TF	Production immobilisée		21	0	0
TG	Subventions d'exploitation		21	0	0
TH	Autres produits	+	21	2 034 806 097	3 183 058 660
TI	Transferts de charges d'exploitation	+	12	0	0
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	-	22	0	0
RD	Variation de stock de matières premières et fournitures liées	-/+	6	0	0
RE	Autres achats	-	22	-979 135 019	-873 289 306
RF	Variation de stock d'autres approvisionnements	-/+	6	294 737 735	199 584 059
RG	Transports	-	23	-15 348 073 016	-15 702 324 701
RH	Services extérieurs	-	24	-12 865 228 893	-13 056 208 395
RI	Impôts et taxes	-	25	-2 815 252 137	-5 785 065 458
RJ	Autres charges	-	26	-2 153 601 492	-2 715 182 819
XC	VALEUR AJOUTEE (XB-RA-RB) +(somme TE à RJ)			22 601 328 252	21 257 969 138
RK	Charges de personnel	-	27	-9 018 369 600	-9 123 784 421
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			13 582 958 652	12 134 184 717
TJ	Reprises d'amortissement, provisions et autres dépréciations	+	28	92 000 000	62 000 000
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	-	3C & 28	-6 204 194 171	-5 520 434 083
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)			7 470 764 481	6 675 750 634
TK	Revenus financiers et assimilés	+	29	3 670 979 246	2 907 337 748
TL	Reprises de provisions et de dépréciations financières	+	28	118 000 000	0
TM	Transferts de charges financières	+	12	0	0
RM	Frais financiers et charges assimilées	-	29	-1 934 214 926	-2 577 052 719
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	3C & 28	0	0
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)			1 854 764 320	330 285 029
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE +XF)			9 325 528 801	7 006 035 663
TN	Produits des cessions d'immobilisation	+	3D	540 881 810	262 307 368
TO	Autres produits HAO	+	30	0	0
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisation	-	3D	-431 313 570	-271 356 736
RP	Autres charges HAO	-	30	0	0
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)			109 568 240	-9 049 368
RQ	Participation des travailleurs	-	30	0	0
RS	Impôts sur le résultat	-		-2 344 286 000	-2 774 521 000
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)			7 090 811 041	4 222 465 295

Tableau des flux de trésorerie 2024

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE AU 31/12/2024 NET	EXERCICE AU 31/12/2023 NET
ZA	TRÉSORERIE NETTE AU 1^{ER} JANVIER (trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	-29 797 542 889	-29 920 736 574
	FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		12 975 436 972	9 689 948 746
FB	-Actif Circulant HAO			-
FC	-Variation de stocks		-11 323 482 005	-5 794 207 921
FD	-Variation des créances		-11 444 295 566	-7 267 834 709
FE	+Variaton du passif circulant (1)		9 743 531 829	17 662 242 516
	Variation du BF liée aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE)		32 511 309 400	4 600 199 886
ZB	FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (somme FA à FE)	B	45 486 746 372	14 290 148 632
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-377 600 607	-678 610 823
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-7 974 196 292	-5 895 968 109
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-1 484 703 173	-1 335 229 159
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		540 881 810	262 307 368
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		3 775 860 394	1 879 717 785
ZC	FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS (somme FF à FJ)	C	-5 519 757 868	-5 767 782 938
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentation de Capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçus			
FM	- Prélèvement sur le Capital			
FN	- Dividendes versés		-7 222 465 295	-8 475 035 362
ZD	FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FIANCLEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES (somme FK à FN)	D	-7 222 465 295	-8 475 035 362
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts		1 183 543 036	1 325 333 487
FP	+ Autres dettes financières			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-1 764 321 587	-1 249 470 134
ZE	FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FIANCLEMENT PAR LES CAPITAUX ÉTRANGERS (somme FO à FQ)	E	-580 778 551	75 863 353
ZF	FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (D+E)	F	-7 803 243 846	-8 399 172 009
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)	G	32 163 744 658	123 193 685
ZH	Trésorerie Nette au 31 décembre (G+A)	H	2 366 201 769	-29 797 542 889

Contrôle: Trésorerie actif N -Trésorerie passif N -29797542889 N-1: -29920736574



Etats financiers IFRS individuels 2024

Compte de résultat

En Francs CFA			
ETAT DU RÉSULTAT NET	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	3	484 944 861 431	499 194 464 606
Droits d'accises	3	-58 805 462 557	-58 620 654 293
PRODUITS DES VENTES		426 139 398 874	440 573 810 313
Achats consommés	4	-372 390 721 181	-385 240 118 462
Services extérieurs	4	-26 826 577 497	-27 380 082 890
Impôts et taxes	4	-2 815 252 137	-5 785 065 458
Charges de personnel	4	-9 016 555 119	-9 123 784 421
Dotation aux amortissements et dépréciations	6	-8 199 500 387	-6 722 463 571
Dotation et reprise aux provisions	6	30 087 960	63 474 855
Autres produits opérationnels courants	4	2 351 325 042	2 111 559 843
Autres Charges opérationnelles courantes	4	-1 019 621 181	-1 542 999 167
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		8 252 584 374	6 954 331 042
Autres produits opérationnels	7	540 881 810	262 307 368
Autres Charges opérationnelles	7	-431 313 570	-271 356 736
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		8 362 152 614	6 945 281 674
Produits financiers	8	3 670 979 246	2 907 337 748
Charges financières	8	-2 414 739 832	-2 898 601 067
RÉSULTAT FINANCIER		1 256 239 414	8 736 681
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		9 618 392 028	6 954 018 355
Charge d'impôt sur le résultat	5	-2 127 097 140	-2 773 391 676
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		7 491 294 888	4 180 626 680
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION		230	128
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		230	128
ETAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Résultat net de l'exercice		7 491 294 888	4 180 626 680
Total des autres éléments du résultat global			0
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, NETS D'IMPÔT			0
RÉSULTAT GLOBAL DE L'ENTREPRISE		7 491 294 888	4 180 626 680

Etats financiers IFRS individuels 2024

Etat de la situation financière 1/2

En Francs CFA			
ACTIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	12	1 322 690 463	1 290 301 443
Immobilisations corporelles	12	30 331 538 098	27 877 825 100
Droits d'usage	12	8 191 745 365	5 259 956 800
Actifs financiers de couverture, non courants	13	9 775 744 075	10 962 092 140
Actifs d'impôts différés	5	5 332 451 160	5 115 262 300
Autres actifs non courants	14	8 096 272 598	7 300 173 485
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)		63 050 441 759	57 805 611 268
ACTIFS COURANTS			
Stocks	16	20 225 779 644	31 549 261 649
Créances clients	16	61 132 588 886	59 425 740 035
Autres actifs	16	4 804 099 954	5 712 516 396
Créance d'impôts courants	5	34 986 210 333	48 293 516 956
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	30 205 730 899	10 202 457 111
Actifs détenus en vue de la vente			0
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)		151 354 409 716	155 183 492 147
TOTAL ACTIFS (I) + (II)		214 404 851 475	212 989 103 415

Etats financiers IFRS individuels 2024

Etat de la Situation financière 2/2

En Francs CFA			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		3 257 770 000	3 257 770 000
Primes		9 296 750 098	9 296 750 098
Réserves		7 115 640 505	10 157 479 120
Résultat net de l'exercice		7 491 294 888	4 180 626 680
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	11	27 161 455 491	26 892 625 898
PASSIF NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	13	5 381 474 864	4 612 688 919
Autres dettes non courantes	14	3 517 426 745	3 431 736 336
Provisions	15	187 942 720	100 030 680
Passif d'impôts différés	5	30 587 014	30 587 014
TOTAL PASSIF NON COURANTS (II)		9 117 431 343	8 175 042 949
PASSIF COURANTS			
Découverts bancaires	17	21 839 529 130	-
Dettes fournisseurs	16	117 411 206 503	106 802 480 362
Emprunts et dettes financières	13	9 002 943 591	40 944 434 268
Dettes d'impôts exigibles	5	10 579 867 376	14 058 782 808
Autres dettes courantes	16	18 826 916 236	15 591 231 562
Produits différés			
Provisions	15	465 501 804	524 505 568
Passifs détenus en vue de la vente		0	0
TOTAL PASSIFS COURANTS (III)		178 125 964 640	177 921 434 568
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I) + (II) + (III)		214 404 851 475	212 989 103 415

Etats financiers IFRS individuels 2024

Variation des capitaux propres

En Francs CFA						
Variation des capitaux propres (en FCFA)	Actions émises		Capital Social	Réserves liées au capital	Autres réserves et résultat	Capitaux propres
	Nombre	Montant				
AU 31 DÉCEMBRE 2022	32 577 700	100	3 257 770 000	9 296 750 098	18 632 514 482	31 187 034 580
Ajustement sur les capitaux propres					-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2022			3 257 770 000	9 296 750 098	18 632 514 482	31 187 034 580
AJUSTES						
Résultat global 2023					4 180 626 680	4 180 626 680
Dividendes					-8 475 035 362	-8 475 035 362
Autres éléments					-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2023			3 257 770 000	9 296 750 098	14 338 105 800	26 892 625 898
Résultat global 2024					7 491 294 888	7 491 294 888
Dividendes					-7 222 465 295	-7 222 465 295
Autres éléments					-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2024			3 257 770 000	9 296 750 098	14 606 935 393	27 161 455 491

Etats financiers IFRS consolidés 2024

Compte de résultat

En francs CFA			
ETAT DU RÉSULTAT NET	Notes	Au 31/12/2024	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	3	484 944 861 431	499 194 464 606
Droits d'accises	3	-58 805 462 557	-58 620 654 293
PRODUITS DES VENTES		426 139 398 874	440 573 810 313
Achats consommés	4	-372 390 721 181	-385 240 118 462
Services extérieurs	4	-26 826 577 497	-27 380 082 890
Impôts et taxes	4	-2 491 690 644	-5 522 670 675
Charges de personnel	4	-9 016 555 119	-9 123 784 421
Dotation aux amortissements et dépréciations	6	-8 199 500 387	-6 722 463 571
Dotation et reprise aux provisions	6	30 087 960	63 474 855
Autres produits opérationnels courants	4	2 351 325 042	2 111 559 843
Autres Charges opérationnelles courantes	4	-1 019 621 181	-1 542 999 167
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		8 576 145 867	7 216 725 825
Autres produits opérationnels	7	540 881 810	262 307 368
Autres Charges opérationnelles	7	-431 313 570	-271 356 736
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		8 685 714 107	7 207 676 457
Produits financiers	8	435 364 319	283 389 919
Charges financières	8	-2 414 739 832	-2 898 601 067
RÉSULTAT FINANCIER		-1 979 375 513	-2 615 211 148
QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		2 561 127 065	2 161 952 545
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		9 267 465 659	6 754 417 854
Charge d'impôt sur le résultat	5	-2 127 097 140	-2 773 391 676
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		7 140 368 519	3 981 026 179
- Part du groupe		4 579 241 454	1 819 073 634
- Part des intérêt minoritaires		2 561 127 065	2 161 952 545
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	10	219	122
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	10	219	122
ETAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Résultat net de l'exercice		7 140 368 519	3 981 026 179
RÉSULTAT GLOBAL		7 140 368 519	3 981 026 179

Etats financiers IFRS consolidés 2024

Etat consolidé de la situation financière 1/2

En francs CFA			
ACTIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	12	1 322 690 463	1 290 301 443
Immobilisations corporelles	12	30 331 538 098	27 877 825 100
Droits d'usage	12	8 191 745 365	5 259 956 800
Participations dans les entités mises en équivalence	13	8 912 954 402	9 587 442 264
Actifs financiers de couverture, non courants	14	3 223 812 271	4 410 160 336
Actifs d'impôts différés	5	5 332 451 160	5 115 262 300
Autres actifs non courants	15	8 096 272 598	7 300 173 485
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)		65 411 464 356	60 841 121 728
ACTIFS COURANTS			
Stocks	17	20 225 779 643	31 549 261 649
Créances clients	17	61 132 588 886	59 425 740 035
Autres actifs	17	4 804 099 954	5 712 516 396
Créance d'impôts courants	5	34 986 210 333	48 293 516 956
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	30 205 730 899	10 202 457 111
Actifs détenus en vue de la vente			0
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)		151 354 409 715	155 183 492 147
TOTAL ACTIFS (I) + (II)		216 765 874 071	216 024 613 875

Etats financiers IFRS consolidés 2024

Etat consolidé de la situation financière 2/2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		3 257 770 000	3 257 770 000
Primes		9 296 750 098	9 296 750 098
Réserves		9 777 693 939	12 269 032 166
Résultat net de l'exercice		4 579 241 454	1 819 073 634
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	11	26 911 455 491	26 642 625 898
Participations ne donnant pas le contrôle - Réserves		49 895 532	1 123 557 915
Participations ne donnant pas le contrôle - Résultat		2 561 127 065	2 161 952 545
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		29 522 478 089	29 928 136 357
PASSIF NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	13	5 381 474 864	4 612 688 919
Autres dettes non courantes	14	3 517 426 745	3 431 736 336
Provisions	15	187 942 720	100 030 680
Passif d'impôts différés	5	30 587 014	30 587 014
TOTAL PASSIF NON COURANTS (II)		9 117 431 343	8 175 042 949
PASSIF COURANTS			
Découverts bancaires	17	21 839 529 130	-
Dettes fournisseurs	16	117 411 206 503	106 802 480 362
Emprunts et dettes financières	13	9 002 943 591	40 944 434 268
Dettes d'impôts exigibles	5	10 579 867 376	14 058 782 808
Autres dettes courantes	16	18 826 916 236	15 591 231 562
Produits différés			
Provisions	15	465 501 804	524 505 568
Passifs détenus en vue de la vente			-
TOTAL PASSIFS COURANTS (III)		178 125 964 640	177 921 434 568
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I) + (II) + (III)		216 765 874 072	216 024 613 875

Etats financiers IFRS consolidés 2024

Variation des capitaux propres

En Francs CFA						
Variation des capitaux propres (en FCFA)	Actions émises		Capital Social	Réserves liées au capital	Autres réserves et résultat	Capitaux propres
AU 31 DÉCEMBRE 2022	Nombre	Montant				
Ajustement sur les capitaux propres				-		
AU 31 DÉCEMBRE 2021			3 257 770 000	9 296 750 098	22 006 649 004	34 561 169 102
AJUSTES						
Résultat global 2023				3 981 026 179	3 981 026 179	
Dividendes				-8 475 035 362	-8 475 035 362	
Autres éléments				-139 023 561	-139 023 561	
AU 31 DÉCEMBRE 2023			3 257 770 000	9 296 750 098	17 373 616 260	29 928 136 358
Résultat global 2024				7 140 368 519	7 140 368 519	
Dividendes				-7 222 465 295	-7 222 465 295	
Autres éléments				-323 561 493	-323 561 493	
AU 31 DÉCEMBRE 2023			3 257 770 000	9 296 750 098	16 967 957 991	29 522 478 089

Etats financiers IFRS consolidés 2024

Etat des flux de trésorerie consolidé

En francs CFA	2024 TFT IFRS CONSO	2023 TFT IFRS CONSO
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		
RÉSULTAT NET	7 140 368 520	3 981 026 179
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	7 337 770 628	6 074 146 268
Provisions et impôts différés	-210 000 000	-62 000 000
Résultat de cession sur immobilisation corporelle et incorporelles	-109 568 240	9 049 368
VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT	34 212 982 807	4 814 031 328
(-) Augmentation (diminution) des stocks	11 323 482 005	-5 794 207 921
(-) Augmentation (diminution) des créances clients	-1 706 848 851	-10 355 304 787
(-) Augmentation (diminution) des autres créances	12 778 585 726	2 926 080 525
(+) Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	10 608 726 141	30 424 112 692
(+) Augmentation (diminution) des dettes fiscales et sociales	-3 871 097 875	729 960 949
(+) Augmentation (diminution) des autres dettes	4 729 209 292	-13 316 210 630
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	350 926 369	199 600 501
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	48 371 553 715	14 816 253 143
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		
(-) Investissements corporels et incorporels	-12 197 279 005	-8 038 181 821
(-) Augmentation des prêts non courants	-1 484 703 173	-1 335 229 159
Investissements	-13 681 982 178	-9 373 410 980
(+) Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	540 881 810	262 307 368
(+) Remboursement de prêts non courants	3 775 860 394	1 879 717 785
Désinvestissements	4 316 742 204	2 142 025 153
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-9 365 239 974	-7 231 385 827
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		
(-) Dividendes payés	-7 222 465 295	-8 475 035 362
Émission nette d'emprunts non courants ICNE	176 677 112	80 852 961
(+) Autres dettes financières non courantes	1 967 540 687	2 181 978 904
(-) Remboursement de dettes financières	-1 764 321 587	-1 249 470 134
Variation des dettes financières courantes SPOT	-34 000 000 000	-10 000 000 000
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	-40 842 569 083	-17 461 673 631
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	-1 836 255 342	-9 876 806 315
Trésorerie en début de période	10 202 457 111	20 079 263 426
TRÉSORERIE À FIN DE PÉRIODE	8 366 201 769	10 202 457 111



5

Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport général des commissaires aux comptes

Etats financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de TotalEnergies Marketing Sénégal S.A. comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) de l'IAASB conformément au Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société, conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Créance sur l'Etat liée au système du Prix Parité Importation (PPI)

Comme spécifié dans les commentaires de la note 8, les prix et la marge des distributeurs sont fixés par l'Etat du Sénégal à travers la structure des prix des produits pétroliers. Il existe un système de prix plafond basé sur les principes de parité à l'importation. Ainsi, le Prix Parité Importation (PPI) se compose de trois éléments (voir note 8 des états financiers) :

- le prix FOB Méditerranée dont la révision s'effectue toutes les quatre semaines,
- le fret maritime, dont la révision du taux s'effectue toutes les quatre semaines,
- les frais annexes.

Ce PPI fait partie intégrante de la structure du prix des produits pétroliers.

Lorsque les distributeurs procèdent eux-mêmes à des importations de produits pétroliers, il peut survenir des écarts sur le PPI très significatifs correspondant à des pertes de marge par rapport au prix fixé par l'Etat à l'intérieur du territoire sénégalais.

L'Etat est tenu de rembourser les pertes commerciales résultant des écarts sur PPI via le Fonds de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE) après leur validation par la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CSRE).

Nous avons estimé que les créances sur l'Etat résultant des écarts sur PPI constituent un point clé de notre audit pour les raisons suivantes :

- a collecte et la justification des créances auprès de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CSRE) sont contraignantes et complexes ;
- les créances résultantes sont très significatives, elles représentent environ 65% de l'actif circulant au 31 décembre 2024 ;
- des lenteurs importantes existent dans le remboursement de ce type de créances par l'Etat.

Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus lié à l'octroi de la licence d'importation de produits pétroliers par l'Etat du Sénégal et du processus d'importation de produits pétroliers par TotalEnergies Marketing Sénégal.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons notamment procédé à :

- l'identification des principaux contrôles mis en place par TotalEnergies Marketing Sénégal et pertinents pour notre audit, y compris les contrôles sur le processus de passation des marchés et d'approvisionnement ;
- la vérification par sondage de l'existence et de la conformité des documents d'importation : connaissance, certificat de quantité, certificat d'origine, état de décharge, rapport de déchargement de l'expert agréé, et bordereau de confirmation de la cargaison.

Nous avons également :

- évalué la cohérence d'ensemble des différents documents d'expédition (quantités et valeur) ;
- revu le calcul des écarts sur PPI ;
- revu la conformité des demandes de remboursement établies par TotalEnergies Marketing Sénégal adressées et déposées à la CRSE pour validation ;
- analysé les lettres de validation des demandes de remboursements par la CRSE et les lettres de transmission des dossiers de demande de paiement au FSE par la CRSE ;
- en cas de paiement, vérifier la réception du virement dans les comptes bancaires de TotalEnergies Marketing Sénégal.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers

Les comptes annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 29 avril 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux règles et méthodes comptables de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux- ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes applicables et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Vérifications et informations spécifiques

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers, et des autres informations.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Dakar, le 26 mai 2025

Les Commissaires aux comptes

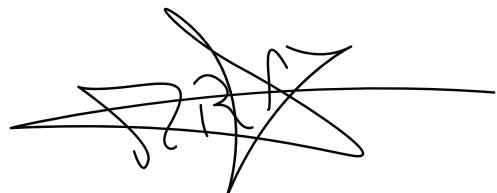
FIDeca



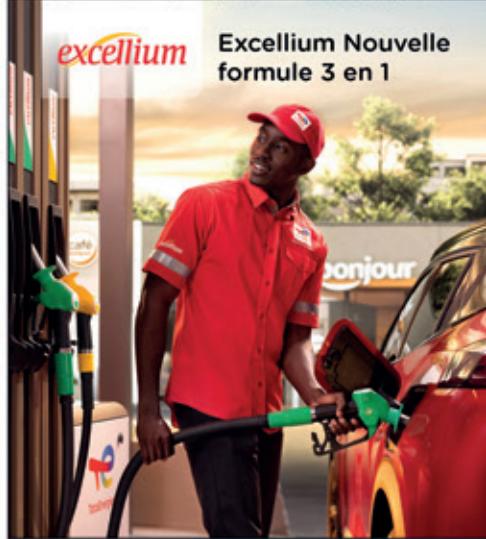
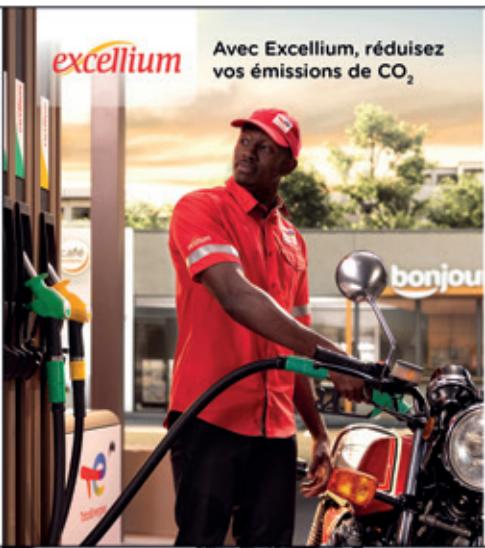
Oumar SAMBE
Associé

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé



Avec Excellium, protégez votre moteur contre la corrosion



Pour un avenir plus vert,
La Fondation TotalEnergies s'engage avec vous durablement

9000 arbres fruitiers, 90 jardins agricoles,
90 familles bénéficiaires.



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des conventions suivantes visée à articles 438 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique signées au cours de l'exercice 2024.

A. Conventions autorisées sur l'exercice 2024

1. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Renewables Development Middle East-Dubai

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA. TotalEnergies Renewables Development Middle East Dubaï
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions, financiers et juridiques applicables entre les parties pour les prestations de service décrits ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finances • Administratif • Ressources Humaines • Informatique
	<p>Le présent accord entrera en vigueur à la date d'entrée en vigueur (01 Janv 2024) et restera pleinement en vigueur pendant une période d'un (1) an (la « durée initiale »), à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément à ses termes.</p> <p>À l'expiration de la durée initiale, le présent accord sera automatiquement renouvelé pour des périodes supplémentaires d'un (1) an chacune (chacune de ces périodes d'un (1) an, une « durée prolongée »), à moins qu'une partie n'envoie un avis écrit à l'autre partie de non-renouvellement au moins trente (30) jours calendaires avant la fin de la durée initiale ou la fin de la durée prolongée concernée. Les Parties reconnaissent que chacune des Parties aura le droit, à son entière discrétion, de refuser de prolonger la durée du Contrat.</p>
Modalités et rémunération	<p>Les frais de service seront établis sur la base des coûts complets et couvriront les coûts internes (personnel coût et charges sociales) engagés et supportés par le prestataire.</p> <p>Une majoration de 5% est appliquée sur ces coûts internes.</p> <p>Les frais accessoires et dépenses remboursables comprennent les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement, les frais directement engagés par le prestataire dans le cadre de la fourniture des Services, sous réserve de la volonté du Client et des politiques internes applicables. Les frais et dépenses accessoires sont remboursables à prix coûtant.</p> <p>Au 31 Décembre 2024. un montant de FCFA 179.892.043 hors taxes a été facturé par TotalEnergies Marketing Sénégal au titre de ce contrat.</p>

2. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Renewables SAS

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA. TotalEnergies Renewables SAS
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Le Contrat a pour objet de fixer les conditions et les modalités aux termes desquelles le prestataire exécutera les prestations de services décrites ci dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les facteurs clés pour le développement des projets renouvelables • Fournir des informations sur les principaux développements du marché et les actualités/événements de l'industrie afin d'identifier rapidement les opportunités commerciales • Fournir régulièrement au client les livrables correspondants
	<p>Le présent accord entrera en vigueur à la date d'entrée en vigueur (01-Janv 2024) et restera pleinement en vigueur pendant une période d'un (1) an (la « durée initiale»), à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément à ses termes.</p> <p>À l'expiration de la durée initiale, le présent accord sera renouvelé par tacite reconduction pour la période d'un (1) an (chaque période d'une (1) année, constituant une « durée additionnelle»), à moins qu'une partie n'informe à l'autre partie par écrit un avis de non-renouvellement au moins trente (30) jours calendaires avant la fin de la durée initiale ou la fin de la durée concernée. Les Parties reconnaissent que chacune des Parties aura le droit, à son entière discrétion, de refuser de prolonger la durée du Contrat.</p>
Modalités et rémunération	<p>Le prix des prestations de services sera établis sur la base des coûts complets et couvriront les coûts internes (personnel coût et charges sociales) engagés et supportés par le prestataire.</p> <p>Une majoration de 5% est appliquée sur ces coûts internes. Les frais accessoires et dépenses remboursables comprennent les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement, les frais directement engagés par le prestataire dans le cadre de la fourniture des Services, sous réserve de la volonté du Client et des politiques internes applicables. Les frais et dépenses accessoires sont remboursables à prix coûtant.</p> <p>Au 31 Décembre 2024, un montant de FCFA 114.455.172 hors taxes a été facturé par TotalEnergies Marketing Sénégal au titre de ce contrat.</p>

3. Accord partage de coût entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Marketing Services

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Marketing Services (TotalEnergies Marketing Sénégal)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Cet accord signé entre TotalEnergies Marketing Sénégal et TotalEnergies Market Services a pour objet de définir le termes et conditions financière relativss au frais de recherche et de développement (Innovation techniques et/ou développement technique) des activités marketing et ventes TotalEnergies Marketing Sénégal en tant que holding opérationnelle a mis sur pied une Division recherche de développement et centre de recherches. Pour ce faire TotalEnergies Marketing Sénégal dispose des ressourc humaines et matérielles qui sont essentielles pour assister les entités marketing vente dans leurs opérations commerciales. Il possède également tous les moyens pour centraliser les travaux de recherche pour et au nom des Entités Marketing et ventes et gérer le savoir-faire développé et/ou les droits de propriété intellectuel 1 aux résultats de recherches.
Modalités et rémunération	<p>TotalEnergies Marketing Sénégal facturera le participant en fonction de la part proportionnelle du participant dans l'exploitation totale prévue qui sera partiellement mise en œuvre à partir de Programmes recherche. Pour éviter toute incertitude la Participant sera uniquement facturé pour les programmes de recherche duquel il tire les bénéfices.</p> <p>TotalEnergies Marketing Sénégal facturera le participant pour les montants dus en vertu du présent accord comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une première facture au mois de juin de l'année N jusque 50% des coûts budgétés pour l'année N • Une deuxième facture en novembre de l'année N, établie sur la base de la prévision de clôture de l'année N, après déduction du montant déjà facturé en juin et • Si nécessaire une troisième facture ou note de crédit pour le règlement définitif en janvier de l'année N+1 sur base des coûts supportés par TotalEnergies Marketing Sénégal durant l'année N pour la réalisation des Programmes de recherche.
<p>Au 31 Décembre 2024un montant de FCFA.367.720.698 hors taxes a été facturé à TotalEnergies Marketing Sénégal SA au titre de cette convention.</p>	

Par ailleurs, en application de l'article 440 de l')Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions ci-après, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

B. Conventions autorisées sur les périodes antérieures à l'exercice 2024

1. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal Sa et TotalEnergies Marketing & Services

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA. TotalEnergies Marketing & Services SA
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Le contrat de prestations de service d'assistance définit les conditions dans lesquelles TotalEnergies Marketing Sénégal fournira à TotalEnergies Marketing & Services, des services dans le domaine des ressources humaines (les « Services »), y compris les conditions de facturation de ces services (conformément aux Principes de l'OCDE sur la détermination des prix en ce qui concerne les transactions intragroupe).</p> <p>Le contrat prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2019 (« Date d'Entrée en Vigueur») et reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.</p> <p>Le Contrat sera alors automatiquement renouvelé pour des périodes ultérieures d'un (1) an chacune, sauf s'il est résilié par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis écrit par lettre recommandée au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils avant la fin de chaque année contractuelle.</p>
Modalités et rémunération	<p>En contrepartie des Services fournis, TotalEnergies Marketing & Services paiera à TotalEnergies Marketing Sénégal tous ses frais de fonctionnement comme indiqué ci-dessous.</p> <p>Les coûts utilisés pour le calcul de la rémunération sont les coûts encourus et supportés par TotalEnergies Marketing Sénégal SA dans le cadre de la fourniture des Services.</p> <p>A) La base des coûts comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les coûts internes, y compris les coûts de personnel (salaires et charges sociales) et les charges indirectes de personnel et - les coûts externes, y compris les coûts de tout prestataire de services externe engagé spécifiquement dans le but de fournir les services (par exemple, les honoraires et indemnités externes, le loyer des bureaux, les frais de traitement des données, etc.). <p>B) Une majoration de 5 % (cinq pour cent) est ajoutée au montant des frais de personnel décrits ci-dessus. Aucune majoration n'est appliquée aux autres coûts.</p> <p>Au 31 décembre 2024, un montant de FCFA 114.076.713 hors taxes a été facturé par TotalEnergies Marketing Sénégal au titre de ce contrat.</p>

2. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal Sa et TotalEnergies Global Services Bucarest (TGSB)

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Global Services Bucarest (TGSB)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions opérationnels et financiers dans lesquelles TGSB traite au profit de TotalEnergies Marketing Sénégal des activités transactionnelles dans le domaine financier en conformité à la fois avec la réglementation comptable et fiscale du Sénégal et avec les normes et règles de contrôle interne de la compagnie TotalEnergies.</p> <p>TotalEnergies Marketing Sénégal conserve la pleine responsabilité des informations financières et décisions (notamment des décisions comptables) prises concernant son activité, il s'engage sur la sincérité des comptes (évaluation des risques et provisions notamment) et signe la lettre d'affirmation à destination des Commissaires aux Comptes.</p> <p>La facturation de TGSB est basée sur le catalogue de services présenté dans le « Catalogue de services ». Ce catalogue de services se rapporte à la valorisation des Services est fixée dans le Catalogue de prix mis à disposition du Client soit sur support papier soit en ligne.</p> <p>Le présent Contrat prend effet le 1^{er} janvier 2020 et demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. A son échéance il sera prorogé automatiquement par périodes successives de deux (2) ans, sauf s'il est résilié par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis adressé à l'autre Partie par lettre recommandée au plus tard le 31 décembre de l'année N pour une rupture à l'issue de la production des comptes au 31 décembre N+1, sauf accord différent des Parties sur un délai plus court.</p>
Modalités et rémunération	Au 31 décembre 2024, un montant de FCFA 553.227.326 hors taxes a été comptabilisé par TotalEnergies Marketing Sénégal au titre de ce contrat.

3. Contrat d'assistance technique et administrative avec la SMCADY

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA SMCADYSA
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Il s'agit d'un contrat signé le 02 novembre 2018 entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et la SMCADY avec effet rétroactif au 1er avril 2018 et pour une durée de trois (3) années, dans le cadre de la gestion tournante de la SMCADY.</p> <p>L'objet de la présente convention est de définir les conditions et modalités selon lesquelles TotalEnergies Marketing Sénégal fournit à la SMCADY des prestations de nature technique et administrative courantes ou ponctuelle..</p>
Modalités et rémunération	<p>La rémunération des prestations courantes est fixée à un montant forfaitaire annuel de FCFA 40 millions. Ce montant inclut tous les frais supportés par TotalEnergies Marketing Sénégal dans le cadre de l'exécution du contrat sauf lorsque ces frais sont relatifs à une prestation ponctuelle. Aussi, SMCADY prendra en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance relatifs à la participation par son personnel et le personnel de ses fournisseurs participant sur sa demande, aux stages organisés par TotalEnergies Marketing Sénégal. La facturation est trimestrielle au prorata.</p> <p>Pour les prestations ponctuelles, TotalEnergies Marketing Sénégal devra soumettre à l'acceptation de la SMCADY une proposition technique et financière, étant entendu que pour les prestataires extérieurs à l'assistance, les coûts seront refacturés tels quel « at cost » à la SMCADY. Les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance supportés par TotalEnergies Marketing Sénégal à l'occasion de la réalisation des prestations ponctuelles seront facturés en sus. La facturation intervient dans les 10 jours suivant l'achèvement des prestations.</p>
Ce contrat n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2024.	

4. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Global Human Resources Services (TGRHS)

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Global Human Resources Services (TGHRS)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions opérationnels, financiers et juridiques applicables pour la mise à disposition par TGHRS des Services décrits ci-dessous au profit de TotalEnergies Marketing Sénégal.</p> <ul style="list-style-type: none"> • des Services OSP (Offre de Services Partagés), issus de l'offre globale et mutualisée de services pour les sociétés de la compagnie TotalEnergies. Ils donneront lieu à une commande préalable de la part du Client ; • des Services OSS (Offre de Services Spécifiques) convenus entre les Parties et non mutualisés. Sur demande de Services Spécifiques du Client, le Prestataire soumettra préalablement une offre de service spécifique accompagnée d'un devis qui une fois accepté, donnera lieu à une Commande Client. <p>Les Commandes Client sont établies au moment de la période budgétaire de manière globale pour les Services OSP. Les commandes Client pour les services OSS sont établies également au moment de la période budgétaire, par service commandé.</p> <p>Des Commandes Client complémentaires pour les Services OSP et OSS pourront être établies en cours d'année dans le cas où de nouveaux Services seraient proposés par le Prestataire et souscrits par le Client ou sollicités par le Client auprès du Prestataire.</p> <p>Le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2019. A l'issue de cette période, il sera prorogé tacitement par périodes successives de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple en cas d'accord préalable de l'autre Partie, six mois avant la fin de l'échéance en cours.</p>
Modalités et rémunération	Ce contrat n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2024.

5. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Learning Solutions (TLS)

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Learning Solutions (TLS)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions opérationnels, financiers et juridiques applicables pour la mise à disposition par TLS des services décrits ci-dessous au profit de TotalEnergies Marketing Sénégal.</p> <ul style="list-style-type: none"> • des Services OSP (Offre de Services Partagés), issus de l'offre globale et mutualisée de services pour les sociétés de la compagnie TotalEnergies. Ils donneront lieu à une commande préalable de la part du Client ; • des Services OSS (Offre de Services Spécifiques) convenus entre les Parties et non mutualisés. Sur demande de Services Spécifiques du Client, le Prestataire soumettra préalablement une offre de service spécifique accompagnée d'un devis qui une fois accepté, donnera lieu à une Commande Client. <p>Les Commandes Client sont établies au moment de la période budgétaire de manière globale pour les Services OSP. Les commandes Client pour les services OSS sont établies également au moment de la période budgétaire, par service commandé.</p> <p>Des Commandes Client complémentaires pour les Services OSP et OSS pourront être établies en cours d'année dans le cas où de nouveaux Services seraient proposés par le Prestataire et souscrits par le Client ou sollicités par le Client auprès du Prestataire</p> <p>Le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2019. A l'issue de cette période, il sera prorogé tacitement par périodes successives de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple en cas d'accord préalable de l'autre Partie, six mois avant la fin de l'échéance en cours.</p>
Modalités et rémunération	Au 31 décembre 2024, un montant de FCFA 66.028.211 hors taxes a été facturé à Total Sénégal au titre de cette convention.

6. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Global Procurement (TGP)

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Global Procurement (TGP)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions opérationnels, financiers et juridiques applicables pour la mise à disposition par TGP de services en matière d'achat au profit de TotalEnergies Marketing Sénégal. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des Services OSP (Offre de Services Partagés), issus de l'offre globale et mutualisée de services pour les sociétés de la compagnie TotalEnergies. Ils donneront lieu à une commande préalable de la part du Client • des Services OSS (Offre de Services Spécifiques) convenus entre les Parties et non mutualisés. Sur demande de Services Spécifiques du Client, le Prestataire soumettra préalablement une offre de service spécifique accompagnée d'un devis qui une fois accepté, donnera lieu à une Commande Client. <p>Les Commandes Client sont établies au moment de la période budgétaire de manière globale pour les Services OSP. Les commandes Client pour les services OSS sont établies également au moment de la période budgétaire, par service commandé.</p> <p>Des Commandes Client complémentaires pour les Services OSP et OSS pourront être établies en cours d'année dans le cas où de nouveaux Services seraient proposés par le Prestataire et souscrits par le Client ou sollicités par le Client auprès du Prestataire</p> <p>Le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2019. A l'issue de cette période, il sera prorogé tacitement par périodes successives de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple en cas d'accord préalable de l'autre Partie, six mois avant la fin de l'échéance en cours.</p> <p>Au 31 décembre 2024, un montant de FCFA 34.267.445 hors taxes a été facturé à TotalEnergies Marketing Sénégal SA au titre de cette convention.</p>
Modalités et rémunération	

7. Convention de services entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Marketing Services, Direction des Systèmes d'Information (DSI MS)

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Marketing Services, Direction des Systèmes d'information (DSI MS)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Cette convention a pour objet de décrire les dispositions opérationnelles qui sont mises en œuvre conjointement par TotalEnergies Marketing Sénégal et la DSI MS, qui agit en tant que fournisseur pour assurer la réalisation des prestations tels que définies dans les Offres de Services Produits (OSP).</p> <p>Il s'agit d'une mise à disposition des systèmes d'information avec maintenance et support sur les solutions déployées par TotalEnergies Marketing Services et autres services IT.</p> <p>Le contrat entre en vigueur rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 5 ans. A son échéance, elle ne sera pas renouvelée par tacite reconduction. Les parties doivent se rapprocher pour décider ensemble de son renouvellement.</p>
Modalités et rémunération	<p>La facturation se fait sur une base mensuelle en fonction des interventions, des services et des coûts associés tels que définis dans le catalogue d'offre de service figurant dans la convention.</p> <p>Au 31 décembre 2024, un montant de FCFA.1.146.166.134 hors taxes a été facturé à TotalEnergies Marketing Sénégal SA au titre de cette convention.</p>

8. Convention de sous-location d'un réservoir de stockage de produits pétroliers entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et SENSTOCKSA

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA Société Sénégalaise de Stockage S.A. (Senstock SA)
Administrateurs concernés	TotalEnergies Marketing Afrique représentée par Madame Elodie LUCE. Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels TotalEnergies Marketing Sénégal SA, qui bénéficie d'un droit d'usage sur un réservoir stockage d'hydrocarbures, sis au môle 8 du Port de Dakar, en vertu d'un contrat de location la liant avec la Compagnie Sucrière Sénégalaise en date du 31 Aout 2017, donne en sous-location ledit réservoir à Senstock.</p> <p>La convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans. Elle est entré en vigueur rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2017. Elle est renouvelable automatiquement une fois pour la même durée sauf dénonciation par l'une des parties sous réserve d'un préavis de six (6) mois transmis par lettre contre décharge.</p> <p>Le renouvellement du contrat est subordonné à la conclusion d'un contrat ou au renouvellement de la relation entre le Bailleur et le Propriétaire. Au terme de la période de renouvellement, les parties se retrouveront pour discuter des nouvelles conditions si le preneur souhaite prolonger la location.</p>
Modalités et rémunération	<p>Le montant du loyer qui est fixé à FCFA.300 millions hors taxes par an est payable d'avance par tranche trimestrielle dès réception de la facture du bailleur.</p> <p>Pour l'année de signature, le loyer est calculé au prorata temporis de la date de prise d'effet du présent contrat.</p> <p>Au 31 décembre 2024, TotalEnergies Marketing Sénégal SA a facturé à Senstock un montant de FCFA.360.000.000 hors taxes au titre de cette convention.</p>

9. Contrat de donation au profit de la fondation d'utilité publique TotalEnergies Sénégal

Co-contractants	Fondation TotalEnergies Sénégal TotalEnergies Marketing Sénégal SA
Administrateurs concernés	TotalEnergies Marketing Afrique représentée par Madame Elodie LUCE. Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Ce contrat qui a été signé le 3 juin 2014 fixe les modalités et conditions dans lesquels TotalEnergies Marketing Sénégal s'engage à effectuer des donations au profit de la Fondation TotalEnergies Sénégal pour lui permettre de disposer de fonds destinés à ses activités d'utilité publique. Les fonds versés sont destinés exclusivement à financer les activités du bénéficiaire conformément aux statuts de la Fondation.</p> <p>Il prend effet à compter de sa date de signature, pour une durée indéterminée et régit rétroactivement les donations faites à la Fondation d'Utilité Publique depuis sa création.</p> <p>Il sera résilié de plein droit en cas de dissolution de la Fondation ou en cas de perte par la Fondation de son statut de Fondation d'Utilité Publique.</p>
Modalités et rémunération	<p>TotalEnergies Marketing Sénégal informera chaque année la Fondation TotalEnergies Sénégal du montant de l'enveloppe financière qu'il lui allouera au titre de la donation de ladite année. En cas de modification de l'enveloppe financière allouée, TotalEnergies Marketing Sénégal en informera la Fondation TotalEnergies Sénégal par écrit.</p> <p>La donation pourra au besoin inclure la preuve en charge directement ou indirectement de certains besoins de la Fondation notamment par des donations en nature et/ou en services.</p> <p>Au 31 décembre 2024, un montant de FCFA. 150.000.000 hors taxes a été comptabilisé au titre de cette convention.</p>

10. Contrat d'assistance Générale entre TotalEnergies Marketing Sénégal et la fondation d'utilité publique TotalEnergies Sénégal

Co-contractants	Fondation TotalEnergies Sénégal TotalEnergies Marketing Sénégal SA
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles TotalEnergies Marketing Sénégal SA fournira à la Fondation TotalEnergies Sénégal une assistance générale dans son fonctionnement et dans l'accomplissement de sa mission notamment en lui fournissant les supports matériels et ressources humaines correspondants.</p> <p>L'assistance inclut l'accompagnement dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Juridique• Achats de biens et services• Ressources humaines• Sécurité• RSE• Administration et Finances
	<p>Le contrat prend rétroactivement effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de trois (03) ans et se terminera donc le 31 décembre 2023.</p>
Modalités et rémunération	<p>L'assistance générale fournie par TotalEnergies Marketing Sénégal sera rémunérée par le versement annuel d'un montant de trente millions de Francs CFA (30.000.000 F CFA HT) Hors taxes.</p> <p>Au 31 décembre 2024, un montant de FCFA.30.000.000 hors taxes a été comptabilisé au titre de cette convention.</p>

11. Contrat d'assistance générale avec TotalEnergies Marketing Afrique

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Afrique - TEMA (ex-TOM) TotalEnergies Marketing Sénégal SA
Administrateurs concernés	TotalEnergies Marketing Afrique représentée par Madame Elodie LUCE Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Cette convention a été signée le 18 mai 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. Elle annule et remplace la convention d'assistance générale signée le 1^{er} janvier 2002.</p> <p>Elle fixe les modalités et conditions dans lesquelles les services indirects sont fournis à TotalEnergies Marketing Sénégal par TotalEnergies Marketing Afrique.</p>
Modalités et rémunération	<p>Il est procédé à l'allocation, à TotalEnergies Marketing Sénégal, d'une quote part de la base de coûts représentative du bénéfice que celle-ci retire des services indirects rendus par TotalEnergies Marketing Afrique. Une marge de 5 % calculée sur le montant des coûts internes attribués à TotalEnergies Marketing Sénégal est ajoutée à la quote-part des coûts qui lui sont alloués.</p> <p>La rémunération est faite selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une première facture au cours du mois de juin de l'année N, établie sur la base des coûts budgétés de l'exercice Net à hauteur de 50 % de ces coûts; • une deuxième facture au cours du mois de novembre de l'année N, établie sur la base des prévisions de clôture de l'exercice en cours déduction faite du montant facturé en juin ; • le cas échéant, une troisième facture de régularisations au mois de mars de l'année n+1 sur la base des coûts réels de l'année N. <p>Pour l'exercice 2024 le montant facturé par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Sénégal SA au titre de cette convention s'élève à FCFA.1 961.013.729 hors taxes.</p>

12. Contrat de prestation de services de conseil et d'assistance avec TotalEnergies Marketing Afrique

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Afrique - TEMA (ex-TOM) TotalEnergies Marketing Sénégal SA
Administrateur concerné	TotalEnergies Marketing Afrique représentée par Madame Elodie LUCE Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	<p>Cette convention a été signée le 8 janvier 2015. Elle a pour objet de décrire et préciser les conditions et modalités selon lesquelles TotalEnergies Marketing Sénégal SA fournit à TotalEnergies Marketing Afrique des prestations de conseil et d'assistance en particulier en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Hygiène, sécurité, environnement, qualité (HSEQ),• Logistique,• Marketing et commerce,• Ressources Humaines,• Gouvernance/ Contrôle interne,• Informatique. <p>Ces prestations consistent pour TotalEnergies Marketing Sénégal SA à formuler des conseils à TotalEnergies Marketing Afrique dans le cadre d'une obligation de moyens.</p>
Modalités et rémunération	<p>La rémunération des prestations rendues correspond à l'ensemble des coûts réels supportés par TotalEnergies Marketing Sénégal augmenté d'une marge calculée sur une partie des coûts conformément à la méthode du prix de revient majoré. Les coûts supportés incluent les composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Coûts internes : frais de personnel et charges sociales (les « coûts internes »),• Coûts externes : coûts des services extérieurs spécifiquement engagés dans le but de rendre les prestations à TotalEnergies Marketing Afrique (exemple : frais divers, honoraires et prestations extérieures, loyers, frais informatiques, frais de mission). <p>Une marge de 5% calculée sur le montant des coûts internes est ajoutée aux coûts. Aucune marge n'est appliquée aux coûts externes. Tous les autres coûts supplémentaires supportés par TotalEnergies Marketing Sénégal dans le cadre de l'exécution du contrat sont facturés en sus sur présentation des documents et justificatifs. Ces coûts seront facturés « At cost ». La facturation est faite trimestriellement.</p> <p>Pour l'exercice 2024, le montant facturé par TotalEnergies Marketing Sénégal SA à TotalEnergies Marketing Afrique au titre de cette convention s'élève à FCFA.624.976.312 hors taxes.</p>

13. Convention d'assistance avec la Compagnie Sénégalaise de lubrifiant (CSL)

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA Compagnie Sénégalaise Des Lubrifiants (CSL)
Administrateurs concernés	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Cette convention signée le 17 novembre 1989, fixe les modalités et conditions d'une assistance sous forme de mise à disposition de personnel d'encadrement chargé d'assister la CSL dans ses relations avec les administrations et les organismes professionnels, de superviser la gestion administrative et comptable et d'apporter un appui aux relations commerciales.
	Un avenant signé en 2016, porte le montant de FCFA.24 millions HT à FCFA.100 millions HT.
Modalités et rémunération	TotalEnergies Marketing Sénégal SA est rémunérée suivant un forfait annuel révisable au 1 ^{er} janvier de chaque année, d'accord parties. Pour l'exercice 2024, le montant facturé par TotalEnergies Marketing Sénégal SA à la CSL au titre de cette convention s'élève à FCFA.100.000.000 hors taxes.

Dakar, le 26 mai 2025

Les Commissaires aux comptes

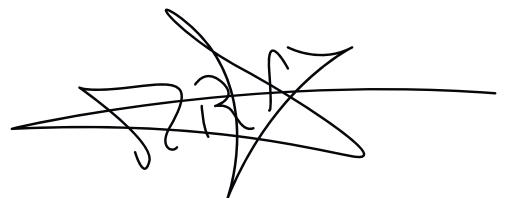
FIDECA



Oumar SAMBE
Associé

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé



Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes consolidés IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés IFRS du Groupe TotalEnergies Marketing Sénégal (TotalEnergies Marketing Sénégal, Senstock, SMCADY, Société Dakaroise d'Entreposage « SDE ») comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres de l'exercice et les notes annexes au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, ces états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice, conformément aux normes IFRS édictées par l'IASB.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) de l'IAASB conformément au Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états Financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société, conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états Financiers consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Créance sur l'Etat liée au système du Prix Parité Importation (PPI)

Comme spécifié dans les commentaires de la note 8, les prix et la marge des distributeurs sont fixés par l'Etat du Sénégal à travers la structure des prix des produits pétroliers. Il existe un système de prix plafond basé sur les principes de parité à l'importation. Ainsi, le Prix Parité Importation (PPI) se compose de trois éléments (voir note 8 des états financiers) :

- le prix FOB Méditerranée dont la révision s'effectue toutes les quatre semaines,
- le fret maritime, dont la révision du taux s'effectue toutes les quatre semaines,
- les frais annexes.

Ce PPI fait partie intégrante de la structure du prix des produits pétroliers.

Lorsque les distributeurs procèdent eux-mêmes à des importations de produits pétroliers, il peut survenir des écarts sur le PPI très significatifs correspondant à des pertes de marge par rapport au prix fixé par l'Etat à l'intérieur du territoire sénégalais.

L'Etat est tenu de rembourser les pertes commerciales résultant des écarts sur PPI via le Fonds de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE) après leur validation par la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CSRE).

Nous avons estimé que les créances sur l'Etat résultant des écarts sur PPI constituent un point clé de notre audit pour les raisons suivantes :

- la collecte et la justification des créances auprès de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CSRE) sont contraignantes et complexes,
- les créances résultantes sont très significatives, elles représentent environ 65% de l'actif circulant au 31 décembre 2024 ;
- des lenteurs importantes existent dans le remboursement de ce type de créances par l'Etat.

Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus lié à l'octroi de la licence d'importation de produits pétroliers par l'Etat du Sénégal et du processus d'importation de produits pétroliers par TotalEnergies Marketing Sénégal.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons notamment procédé à :

- l'identification des principaux contrôles mis en place par TotalEnergies Marketing Sénégal et pertinents pour notre audit, y compris les contrôles sur le processus de passation des marchés et d'approvisionnement ;
- la vérification par sondage de l'existence et de la conformité des documents d'importation : connaissance, certificat de quantité, certificat d'origine, état de déchargement, rapport de déchargement de l'expert agréé, et bordereau de confirmation de la cargaison ;

Nous avons également :

- évalué la cohérence d'ensemble des différents documents d'expédition (quantités et valeur) ;
- revu le calcul des écarts sur PPI ;
- revu la conformité des demandes de remboursement établies par TotalEnergies Marketing Sénégal adressées et déposées à la CRSE pour validation ;
- analysé les lettres de validation des demandes de remboursements par la CRSE et les lettres de transmission des dossiers de demande de paiement au FSE par la CRSE ;
- en cas de paiement, vérifier la réception du virement dans les comptes bancaires de TotalEnergies Marketing Sénégal.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés, conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux- ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes applicables et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états Financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements les sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Dakar, le 26 mai 2025

Les Commissaires aux comptes

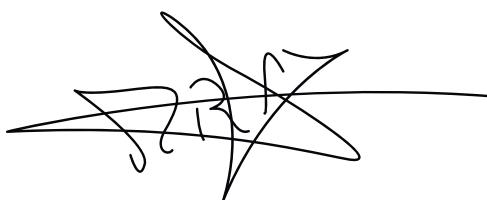
FIDECA



Oumar SAMBE
Associé

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé





6

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2025

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les comptes dudit exercice ;
- Du rapport du President du Conseil d'administration prévu par l'article 831-2 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Des rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de cet exercice.

Approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels que présentés et arrêtés.

Cette résolution est

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Elle approuve l'ensemble des conventions réglementées visées dans le rapport.

Cette résolution est

Troisième Résolution

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires, la distribution d'un montant de 7.690.811.041 FCFA en dividende aux actionnaires décomposé comme suit :

- Résultat net de l'exercice 2024: 7.090.811.041 FCFA
- Prélèvement sur les réserves libres: 600.000.000 FCFA

Cette proposition correspond à un dividende brut par action de 236,08 FCFA.

Après retraitement IRVM (sur dividendes reçus et retenue à la source) le dividende net par action s'élèvera ainsi à :

- 229,24 FCFA pour l'actionnaire TotalEnergies Marketing African Holdings Limited
- et 222,40 FCFA pour les autres actionnaires

dont la mise en paiement interviendra au plus tard le 30 septembre 2025.

Cette résolution est

Quatrième Résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale fixe les indemnités de fonction à allouer aux membres du Conseil d'administration de la société, pour un montant global brut de 13.800.000 FCFA pour l'exercice 2024. Après déduction de l'IRVM au taux de 16%, les indemnités de fonctions s'élèveront au montant total net de 11.592.000 FCFA.

Cette résolution est.....

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte et ratifie la cooptation comme administrateur de Mme Kristel ISBLED en remplacement de Monsieur Emmanuel DURET démissionnaire, pour la durée restante de son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est.....

Sixième Résolution

L'assemblée générale prend acte de l'expiration des mandats des administrateurs :

- Monsieur Philippe EBANGA
- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- TotalEnergies Marketing African Holdings Limited représentée par Monsieur Badara MBACKE

Elle décide de renouveler ces mandats pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est.....

Septième Résolution

L'assemblée générale prend acte de l'expiration des mandats des Commissaires aux Comptes :

- Le Cabinet Racine (Membre d'Ernst & Young, Commissaire aux comptes titulaire)
- Le Cabinet FIDECA, Commissaire aux comptes titulaire
- Le Cabinet EUREKA Audit & Conseils, Commissaire aux comptes, suppléant
- Le Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes, suppléant

Elle décide de renouveler ces mandats pour une durée de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Cette résolution est.....

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou extraits du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

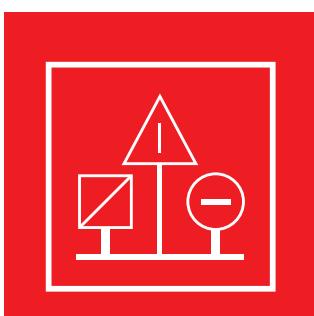
Cette résolution est.....



7

Rapport annuel des activités Fondation TotalEnergies Sénégal

Rappel des axes prioritaires



Sécurité Routière



Éducation et insertion des Jeunes



Environnement et Biodiversité



Culture et Patrimoine



Santé et Solidarité



Sécurité routière

1 casque, 1 vie



Du 29 décembre au 1^{er} février 2024, près de **2448 casques** ont été distribués au Sénégal

- Sensibilisation des motocyclistes aux bonnes pratiques & comportements à adopter sur la route.
- Formation des conducteurs en partenariat avec la Nouvelle Prévention Routière du Sénégal (NPRS).
- Plus de 3 000 personnes sensibilisées
- Déploiement dans 14 stations stratégiques du réseau
- 2448 casques distribués
- Plus de 1 000 Teeshirts brandés distribués

CERE : Centre d'Education Routière pour Enfants



Programme de sensibilisation et d'éducation de jeunes écoliers à la sécurité routière par le biais du CERE (Centre d'Éducation Routière pour Enfant) mis en place depuis 2013 par la Fondation TotalEnergies Sénégal.

En plus de la formation théorique, les écoliers bénéficient d'une formation pratique avec une mise en situation réelle.

Entre 6000 à 8000 écoliers formés et sensibilisés /an avec +70 écoles impactées.

Partenariat commune des HLM : formation à la sécurité routière pour les jeunes des HLM



Le **12 septembre** dernier, **125 jeunes** des HLM ont bénéficié d'une formation gratuite et ludique sur les règles de la circulation. Cette initiative, portée par la **Mairie de la commune des HLM**, visait à sensibiliser les plus jeunes aux risques routiers et à les inciter à adopter des comportements responsables.

A l'issue de cette journée riche en apprentissage, les participants ont reçu une attestation.

Une action visant à consolider la proximité avec les communautés vivant autour de nos zones d'activités (le CERE se trouve dans la commune des HLM).

Via Creative Édition 2024



- Programme de sensibilisation des jeunes à la sécurité routière et aux bons comportements à adopter sur le chemin de l'école.
- Désignation d'un ambassadeur dans chaque école sélectionnée afin que ce dernier puisse servir de relais.
- Participation au concours international d'affiches de prévention.
- **Sensibilisation de 10 000 jeunes**



Éducation et insertion des Jeunes

Village Pilote : Renouvellement partenariat annuel



- Don financier pour accompagner le programme d'insertion des jeunes défavorisés et sans abris
- Une partie du montant accordé (10 millions FCFA) est destinée à la **confection de tables bancs par les jeunes formés à la menuiserie au Village Pilote (1)**
- Plus de **400 jeunes** en situation précaire pris en charge par l'association Village Pilote : logement, nourriture, santé, formation à des métiers pratiques tels que menuiserie, maçonnerie, ébénisterie...

(1) Cette action a permis aux jeunes du village pilote de faire une mise en pratique de leur formation en menuiserie. Les tables bancs seront distribuées par la suite à d'autres écoles.



- Programme de distribution de **tables-bancs** dans les établissements scolaires nécessiteux.
- Ici avec le **CEM de Bayakh**, le vendredi 26 juillet, dans le but d'améliorer davantage les conditions d'apprentissage des écoliers.
- Les tables-bancs ont été confectionnés par les jeunes du Village Pilote dans le cadre de notre partenariat.

Programme de distribution de tables bancs



CEM Bayakh : Réhabilitation de l'école élémentaire



Le 15 mars 2024, les équipes de TotalEnergies Marketing Sénégal se sont rendues à Bayakh pour la remise des clés après la **réhabilitation de l'école élémentaire El Hadj Mamadou Ndiaye**. Ce projet comprend plusieurs initiatives, telles que la **construction d'un mur de clôture, la mise en place d'un portail d'entrée, le branding du mur de l'école avec du contenu éducatif, la rénovation des toilettes, la mise à disposition de poubelles et la donation de plusieurs ordinateurs**.

Un élan de solidarité a soufflé sur l'école Pont Gendarme de DAGANA, nous avons pu offrir **50 nouveaux tables-bancs** aux élèves. Cette initiative est menée conjointement avec l'**association Capitaine du cœur de Kalidou Koulibaly**. Cette action vise à renforcer notre engagement en faveur de l'éducation des jeunes pour un environnement scolaire plus propice à l'apprentissage, réduisant ainsi les inégalités.

ASEDEME



Participation à la construction d'un nouveau bâtiment pour la formation des **jeunes de l'ASEDEME**.

Ce projet entre dans le cadre de l'insertion professionnelle des **jeunes atteints de déficience intellectuelle (trisomie 21)** et pris en charge par le **Centre Aminata Mbaye**. Ainsi le don octroyé par la Fondation TotalEnergies a contribué à la construction d'un **bâtiment R+2** qui sera destiné à l'expansion de leurs activités.

SHINE TO LEAD : Partenariat pour le projet Jiggen Jangg Tekki



« **Jangg Tekki** » : Apprendre et réussir, programme destiné à soutenir la **réussite des jeunes filles scolarisées** et éviter leur décrochage scolaire ; renforcer leur autonomisation et leur confiance et diminuer ainsi les risques d'influences négatives dues à l'environnement social ainsi qu'aux inégalités de genre.

Don octroyé par la Fondation TotalEnergies pour soutenir Shine to lead à œuvrer au développement du leadership de ces jeunes filles à travers différents programmes et actions.

Ces jeunes filles sélectionnées pour leur potentiel scolaire, sont de véritables graines de leaders et bénéficieront ainsi d'un accompagnement pour le renforcement des cours dans les matières scientifiques et les « soft skills ».

Partenariat commune des HLM : Tournoi HLM Olymp : SRM+*



Le **mardi 27 août**, nous avons eu le plaisir d'assister à la cérémonie de remise du trophée du tournoi HLM Olymp» sponsorisé par la Fondation TotalEnergies Sénégal

Objectif du tournoi : **Education & insertion des jeunes par le sport**

- **Don de la Fondation :**

- 8 jeux de maillots
- 20 ballons de football
- 1 coupe
- 1 semaine de formation/sensibilisation à la sécurité routière, dédiée aux jeunes de la commune, au CERE**

En présence du Maire de la commune des HLM, des gérants des stations de la zone, des équipes TE...

*Stake Holder Relationship Management : programme destiné à l'accompagnement d'initiatives communautaires autour de nos stations



Environnement & Biodiversité

IRRIGASC: Achèvement de la 2^{nde} phase du projet



- Rappel du projet : plantation de **9000 arbres fruitiers**, pour plus de **90 familles** (manguiers et anacardiers).
- Optimisation de l'eau avec une technique de plantation par gaine d'irrigation « **Irrigasc** ».
- Formation et accompagnement de 90 familles aux techniques d'arboriculture biologique.
- Création de revenus durables grâce à la commercialisation des fruits : **Une plantation type de 80 arbres apporte entre 500.000 et 3 Millions FCFA par an.**

IRRIGASC : Lancement 3^e phase du projet Zone Verte



- « **ZONE VERTE TOTALENERGIES**»
- Démarrage **3^{ème} phase** du programme avec la plantation de **2500 arbres fruitiers** avec un minimum de **25 plantations familiales**.
- Remise de diplômes de gratification et de reconnaissance aux bénéficiaires les mieux notés dans la gestion de leur parcelle.
- Pour une meilleure visibilité du projet, deux panneaux ont été dressés dans les 2 sens de la circulation, sur la route nationale, à **l'entrée et à la sortie de la région de Kaffrine**.

Phase 1 : 2022-2023 (terminée)	Phase 2 : 2023-2024 (terminée)	Phase 3 : 2024-2025 (En cours)
<ul style="list-style-type: none"> • 51 Plantations familiales • 4000 arbres fruitiers plantés 	<ul style="list-style-type: none"> • 35 Plantations familiales • 2500 Arbres fruitiers plantés 	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 Plantations familiales • 2500 Arbres fruitiers plantés

Ingénierie Développement Afrique : Programme de solarisation et électrification rurale



Dans le cadre du programme de solarisation Rurale, le vendredi 28 juin, la Fondation TotalEnergies Sénégal et son partenaire l'association Ingénierie Développement Afrique (I.D.A) en coopération avec l'école des ponts Paris Tech, ainsi que d'autres contributeurs, ont inauguré des panneaux solaires au profit de l'école élémentaire 6 de Nguekokh.

- « **Illuminons les ponts du savoir** » est un projet de développement durable ayant pour objectif le financement et l'installation de **panneaux solaires** dans l'école élémentaire 6 à **Nguekokh** au Sénégal, qui était auparavant dépourvue de raccordement à l'électricité et d'eau courante.

Impacts

Le projet a permis l'amélioration des conditions d'apprentissage et enseignements des **350 élèves** :

- **4 salles de classes et 2 toilettes** construites
- **40 tables bancs** mis à disposition
- mise à dispositions d'**équipements informatiques** et autres .
- **éclairage** des espaces extérieurs
- accès à une **énergie propre et durable**



Culture & Patrimoine

Sponsoring de la 15^e édition de la Biennale d'Art de Dakar



La Fondation TotalEnergies a été partenaire de la **15^{ème} édition de la Biennale de Dakar** ! Du **7 novembre au 7 décembre 2024**, nous avons eu le privilège d'assister à une célébration exceptionnelle de l'art africain contemporain Africain autour du **thème captivant «The Wake»**. Ensemble, nous avons contribué à faire rayonner la culture et le patrimoine de l'Afrique.

Festival au Tour des Cordes – Gnon Dema



La Fondation TotalEnergies Sénégal est fière d'avoir soutenu pour la deuxième année consécutive le **Festival au tour des cordes Gnon Dema**. Cet événement, qui s'est tenu du **31 octobre au 2 novembre 2024 à Saint-Louis**, témoigne de notre engagement pour la mise en avant de la culture et du patrimoine sénégalais. Ce magnifique festival met à l'honneur les instruments à cordes, ces instruments porteurs d'histoires séculaires des peuples du monde. Kora, sétar, ngoni, kanun, oud, guitare, depuis des siècles, racontent nos histoires, et portent nos cultures. Le fondateur du festival, le grand maître de Kora **Abdoulaye Cissoko**, a souhaité célébrer ce patrimoine traditionnel tout en créant un dialogue entre les peuples et les artistes issus de tous les horizons.

Festival Métissons



La Fondation TotalEnergies Sénégal a participé à la **14^{ème} édition du festival Métissons**, qui s'est déroulée les **29 et 30 novembre 2024** à Saint-Louis, a offert deux jours de fête musicale et de panels autour de la culture et de son rôle dans le développement du tissu économique. Ce partenariat témoigne de l'attachement de la Fondation TotalEnergies à la promotion de la culture sénégalaise et à la valorisation des talents locaux. Cette édition s'est inscrite dans le concept « Taamu Sénégal » afin de participer à la relance du secteur touristique et de la mise en lumière des artistes locaux .



Santé & Solidarité

Accompagnement Association Prune Belly Sénégal



Depuis le 05 avril 2024, la fondation TotalEnergies accompagne l'association Prune Belly, pour la prise en charge des enfants atteints de cette maladie « Prune Belly » syndrome (PBS) ou Eagle-Barrett syndrome. C'est une maladie néonatale avec des complications qui affectent les membres inférieurs. Cette action vise à améliorer l'accès aux soins extrêmement difficiles pour les familles démunies.

Don de sang : 28 Mai 2024



La Fondation TotalEnergies Sénégal, en partenariat avec l'Amicale des employés de TEMS et de la CSL, a organisé une journée de don de sang le **mardi 28 mai 2024**, au siège à Ngor. Face à des pénuries de sang récurrentes et à un besoin constant, la mobilisation des donneurs est cruciale. Soixante-dix (**70**) poches de sang ont ainsi pu être collectées au profit de l'hôpital militaire de Ouakam.

Association Enfants Soleil : Accompagnement pour leur soirée de levée de fonds

Enfants Soleil Monde

Sargal Sunu Partenaire

TotalEnergies Fondation Sénégal

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude pour votre soutien et votre collaboration. Votre engagement a été un élément clé de notre réussite. Merci pour votre confiance et votre partenariat.

+221 78 540 51 51
+221 77 484 58 58

www.enfantsoleilmonde.org

Enfants Soleil est une association à but non lucratif, créée en 2020, qui œuvre pour améliorer les conditions de vie **des enfants en situation de handicap**. Ils agissent sur quatre (4) volets : **l'Inclusion, l'Accompagnement, la Santé et l'Éducation**.

Leur objectif est d'aider à l'inclusion de ces enfants à travers des activités culturelles, sportives et éducatives.

L'association s'engage à sensibiliser le grand public et les professionnels de santé, à inciter les structures et acteurs intervenants à prendre en compte ces enfants vulnérables, à offrir un cadre de soutien aux familles et à faciliter l'accès aux soins médicaux et à l'inclusion sociale.

La Fondation a fait un don symbolique pour accompagner la soirée de levée de fonds, organisée à la date du **1^{er} juin 2024**.

Septembre en OR



Un rayon d'espoir pour les enfants atteints de Cancer. La Fondation TotalEnergies est fière d'avoir soutenu cette cause essentielle en distribuant des pins «**Septembre en Or**» dans les stations de son réseau. Grâce à la mobilisation de nos collaborateurs et l'engagement de nos clients, nous avons contribué à donner une lueur d'espoir à ces enfants atteints de cancer et leurs familles, en accompagnant la sensibilisation à cette cause.

Don de matériel médical à l'association des hémodialysés de l'Hôpital Militaire de Ouakam



Ce **mardi 5 novembre**, la Fondation TotalEnergies a fait un geste remarquable en offrant à l'**Association des Hémodialysés de l'Hôpital Militaire de Ouakam** un équipement médical de pointe. Ce don généreux, composé de **3 tables de consultation**, d'un **appareil d'échographie haut de gamme**, d'un **pèse-personne**, d'un **électrocardiographe** et d'un **appareil ambulatoire de mesure de la pression artérielle**, permettra une amélioration considérable des conditions de prise en charge des patients et de renforcer les capacités de l'établissement.

Programme action



Dans la lignée de notre engagement en faveur de la sécurité routière, les collaborateurs de TotalEnergies ont participé à une mission Action* à la station autoroutière ATR, coïncidant avec le Magal de Touba. Cette initiative, menée dans un contexte de forte affluence sur les routes, visait à sensibiliser les conducteurs aux risques liés à la conduite et à promouvoir des comportements responsables au volant.

Notre objectif était de fournir aux conducteurs les outils nécessaires pour anticiper les dangers de la route et adopter une conduite préventive.

Nous avons distribué des flyers informatifs conçus spécialement pour l'occasion.

*Le programme action vise à inciter les collaborateurs de TotalEnergies MS à participer à des actions RSE, bénévolement.

Village Pilote : Collecte de dons en faveur des pensionnaires du centre pour la Tabaski



Dans le cadre du Programme Action

La Fondation TotalEnergies Sénégal a organisé une collecte de dons pour les enfants du Village Pilote. Elle s'est tenue du 05 au 14 juin 2024.

La collecte a été un succès grâce à la générosité de la famille TotalEnergies Marketing Sénégal. Les dons (vêtements, chaussures, denrées alimentaires et plus encore) ont permis d'améliorer le quotidien des enfants et de leur offrir des moments de bonheur pendant la Tabaski (fête de l'Aïd).





8

POUVOIRS

Le/La soussigné(e) _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Propriétaire de Actions, de la société TotalEnergies Marketing Sénégal, société anonyme au capital de 3.257.770.000 FCFA ayant son siège à Dakar, Route de l'aéroport station TotalEnergies Ngor.

Donne pouvoir à : _____

A l'effet, de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de TotalEnergies Marketing Sénégal SA convoquée au NOOM hôtel dakar, le 11 juin 2025 à 10 heures GMT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024
2. Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article 831-2 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE
3. Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon le référentiel SYSCOHADA et les normes IFRS ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées
4. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et affectation du résultat net de l'exercice 2024 ;
5. Approbation des conventions réglementées
6. Fixation du montant global des indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2024
7. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
8. Renouvellement de mandats d'administrateurs
9. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes
10. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

En conséquence, assister à cette assemblée ainsi qu'à toutes autres qui par défaut de quorum ou pour toute autre cause, seraient convoquées à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

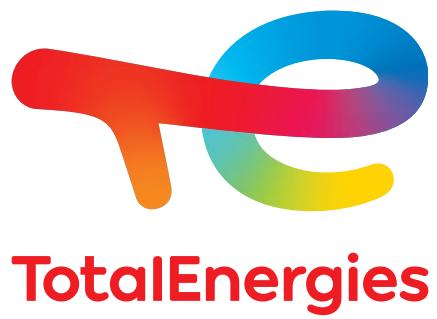
Signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions à l'ordre du jour, accepter toute fonction qui pourrait nous être confiée, signer les procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Fait à _____ le _____

Signature

Notes

Notes



TotalEnergies

Caractère

📍 Route de l'aéroport,
sur la station de TotalEnergies de Ngor

BP 355 Dakar - Sénégal

📞 Service client 33 864 91 91

👤 Accueil 33 864 90 11

🌐 TotalEnergiesSenegal

✉️ TotalEnergies.sn

🌐 www.totalenergies.sn